

### **COMPTE-RENDU**

## DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du

**JEUDI 28 NOVEMBRE 2019** 

#### ORDRE DU JOUR

- Accueil des participants
- Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 27 Juin 2019
- Communications diverses
- Actualité régionale du Réseau
- Budget primitif 2020 / Projet de délibération
- Tarification des formalités à l'international au 1er janvier 2020 / Projet de délibération
- Clôture de la Délégation de Service Public de l'Aéroport Dole Jura au 31/12/2019
- Point sur la réflexion en cours portant sur un éventuel retrait de la CCI du Jura de l'exploitation de l'aérodrome de Courlans/Courlaoux et de cession de ses terrains
- « Actualité économique et monétaire » par Jean-Luc BLANC, Directeur Départemental des Finances Publiques et Denis PRAT, Directeur Départemental de la Banque de France
- Situation du Commerce dans le Jura : Table ronde

#### Intervenants:

- O Philippe DRHOUIN, Vice-Président « Commerce » CCI du Jura
- Michel DRONIER, Président de la Fédération Jura Commerces
- Jacques PECHINOT, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole
- Véronique BEAUD, Présidente Office de Tourisme, Commerce & Artisanat Haut-Jura Saint-Claude
- Questions diverses
- Interventions de fin de séance

\*\*\*\*\*

#### LISTE DES PRESENTS ET DES EXCUSES

#### Parmi les Membres Titulaires, étaient présents :

Jean-Charles ARNAUD, Véronique BEAUD, Philippe DRHOUIN, Jean-Pascal FICHERE, Nicole GUYOT, Patrick JANAND, Pascale LACROIX, François MICHEL-GROSJEAN, Evelyne MUYARD, Liliane PAGET, Jean-Pierre PARIZON, Florence PUIG, Christophe THIEBAUD, Pierre WORMS.

#### Parmi les Membres Titulaires, étaient excusés :

Pierre-Emmanuel BERTHET, Stéphanie BOUQUEROD, Claude CANIOTTI, Audrey CEZERIAT, Romuald DEBOURG, Nicolas FIDON, Édouard HIRSINGER, Rémy LAURENT, Philippe MANZONI, Christine MILLET, Amélie MOREL-MARTIN, Valérie ORSAT, Véronique PAGET.

#### Parmi les Membres Associés, étaient présents :

Michel DRONIER, Daniel JACQUET.

#### Parmi les Membres Associés, étaient excusés :

Jérôme COLIN, Alain COUPAT, François DEFOUGERES, Denis DEVILLERS, Romuald FASSENET, Simone FUSARO, Claude GIROD, Jean-Louis LORAND, Bruno PREVOT, David WAWRZYNIAK, Yann WEDERICH.

#### Parmi les Personnalités, était présent :

Richard VIGNON, Préfet du Jura, représenté par Stéphane CHIPPONI, Secrétaire Général. Danielle BRULEBOIS, Députée du Jura, représentée par Michaël MIAL-MARGERETTA. Marie-Christine CHAUVIN, Sénatrice du Jura, représentée par Patrick REVILLOUD. Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura.

#### Parmi les Personnalités, étaient excusés :

Sylvie VERMEILLET, Sénatrice du Jura. Marie-Christine DALLOZ, Députée du Jura.

Jean-Marie SERMIER, Député du Jura.

#### Parmi les invités, étaient présents :

Jean-Luc BLANC, Directeur Départemental des Finances Publiques du Jura.

Michel CHAMOUTON, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Jura.

Michel DIEUDONNE, Président Honoraire de la CCI du Jura.

Erick KEROURIO, Directeur Départemental Cohésion Sociale et Protection des Populations, représenté par M. LEPLAT.

Pascal GAROFALO, Président de la Communauté de Communes Jura Sud, représenté par Serge LACROIX.

Jacques PECHINOT, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole

Denis PRAT, Directeur de la Banque de France.

Michel ROCHET, Président de la Communauté de Communes du Val d'Amour, représenté par Stéphanie COMTE.

Charlotte VIOLOT, Commissaire aux Comptes.

#### Parmi les invités, étaient excusés :

Hervé BEDET, DIRECCTE UT Jura.

Véronique BOUVRET, Présidente du MEDEF Jura.

Pierre CHRISMENT, DREAL – Responsable de l'Unité Territoriale Jura.

Anne FAUCHER, Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté.

Jean-Luc IEMMOLO, Directeur Départemental des Territoires du Jura.

Alexandre LACOMBE, Délégué Général du MEDEF Franche-Comté.

François LAVRUT, Président de la Chambre d'Agriculture du Jura.

Bernard MAMET, Président de l'Association des Maires du Jura.

Éric PIERRAT, Secrétaire Général aux Affaires Régionales.

Jean-Philippe SARRETTE, Directeur Régional Adjoint Caisse des Dépôts et Consignations.

Henri VENET, Délégué Général de l'UIMM Jura.

#### Assistaient également à la réunion :

Luc DREVET, Directeur Général de la CCI du Jura.

Emilie ANDRIEUX, Florence AUBERT, Corinne CORNET-BELIN, Marie-Eve HENRIOT, Daniel LEPRE, Martin PAGNIER, Philippe ROUGET, Patrick TARTAVEZ, collaborateurs CCI du Jura.

\*\*\*\*\*

#### **ACCUEIL DES PARTICIPANTS**

Le Président Jean-Pierre PARIZON souhaite la bienvenue à tous les participants. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

#### APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27 JUIN 2019

Le Président Jean-Pierre PARIZON demande aux Membres Titulaires l'approbation du compterendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2019.

L'Assemblée Générale l'approuve à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Président Jean-Pierre PARIZON informe les Membres de l'Assemblée Générale qu'une nouvelle délibération a été inscrite à l'ordre du jour de cette séance en complément de celui joint aux convocations adressées en temps utile, à savoir :

⇒ Actualisation de la tarification des formalités à l'international au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et demande l'approbation de cette adjonction à l'ordre du jour.

Cette adjonction est approuvée à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

#### **COMMUNICATIONS DIVERSES**

Le Président Jean-Pierre PARIZON informe les Membres de l'Assemblée des arrivées de :

- Florence LAI, Présidente du Tribunal de Grande Instance de Lons le Saunier, début septembre, en remplacement de Patrick JEZEGABEL. Madame LAI arrive de Bourg en Bresse où elle était première Vice-Présidente du TGI.
- Virginie MARTINEZ, Sous-Préfète de Saint-Claude, mi-septembre, en remplacement de Laure LEBON. Madame MARTINEZ arrive de Bar le Duc où elle exerçait les fonctions de Directeur Adjoint à la Directe Grand Est.

 Joël BOURGEOT, Sous-Préfet de Dole, en remplacement de Nicolas VENTRE, nommé Sous-Préfet chargé de mission auprès du Préfet de Région et Secrétaire Général de la Préfecture du Nord à Lille. Monsieur Joël BOURGEOT arrive de Montbard en Côte d'Or où il exerçait les fonctions de Sous-Préfet.

\*\*\*\*\*

# ACTUALITE REGIONALE DU RESEAU COMMUNICATION DE JEAN-PIERRE PARIZON, PRESIDENT DE LA CCI DU JURA

#### Le Président Jean-Pierre PARIZON fait l'intervention suivante :

« Je vous rappelle tout d'abord qu'une réflexion sur le schéma d'organisation des CCI de la région a été engagée dans le cadre d'une étude confiée au Cabinet Deloitte dont les conclusions ont été présentées et débattues au cours d'un séminaire de la CCI Bourgogne Franche-Comté les 13 et 14 février 2019.

À l'issue de ce débat, un scénario de transformation de l'ensemble des CCI Territoriales en CCI Locales dans le cadre d'un Etablissement Régional Unique tel qu'initialement proposé par le Président de la CCIR a été écarté. En lieu et place, il a été mis à l'étude à la demande de plusieurs CCIT des scénarios de fusion entre certains Etablissements, tout en maintenant par ailleurs d'autres CCIT de la région dans leur périmètre actuel.

L'Assemblée Générale de la CCIR, au cours de sa séance du 28 mars 2019 a adopté une délibération selon laquelle un nouveau schéma d'organisation comportant d'éventuelles fusions ferait l'objet d'une réflexion complémentaire avec prise de décision possible sur un nouveau schéma, au plus tard à l'automne 2020 afin de pouvoir faire coïncider la mise en place de nouvelles CCI fusionnées au 1<sup>er</sup> janvier 2022 avec le renouvellement général de l'automne 2021.

En ce qui concerne la CCI du Jura et dans ce contexte, nous avons été invités à étudier deux scénarios possibles, à savoir :

- $\Rightarrow$  une fusion avec la CCIT du Doubs et la CCIT de Haute Saône ou
  - ⇒ le maintien de notre Etablissement de plein exercice dans son périmètre actuel

Pour la mise à l'étude du scénario sur une possible fusion, les trois CCI ont partagé des informations sur les budgets et les ressources humaines de leurs Etablissements respectifs.

À ce stade, cet exercice n'a toutefois pas permis de dégager à la fois des pistes d'économies substantielles et le maintien d'un niveau de compétences de proximité permettant à chacun des trois Etablissements actuels d'atteindre les objectifs fixés par le Contrat d'Objectifs et de Performance au niveau national décliné en Convention d'Objectifs et de Moyens au niveau régional tout en prenant en compte la trajectoire prévisionnelle de la Taxe pour Frais de Chambre pour la période 2019-2022.

Au vu de cette situation, le Bureau de la CCI du Jura estime qu'il est préférable de ne prendre aucune décision hâtive sur une éventuelle fusion, en l'absence d'un effet de levier suffisant sur l'évolution du modèle économique attendu. Le Bureau de notre CCI a par ailleurs clairement réaffirmé son attachement au maintien de services de proximité pour les entreprises de notre territoire, fort de la qualité des prestations proposées par les équipes de notre Chambre.

C'est pourquoi, nous vous proposons de retenir à ce stade une position convergente avec celles de la CCI de l'Yonne, de la CCI de la Nièvre et de la CCI du Territoire de Belfort privilégiant le maintien de nos quatre CCIT dans leur périmètre d'intervention actuel et la préservation de leur personnalité juridique.

Cette approche doit naturellement être conciliée avec la poursuite des mesures de mutualisation entre nos CCI au niveau régional, à l'instar de la mutualisation des services comptables qui sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ceci afin de favoriser par tous les moyens possibles l'optimisation de nos charges de fonctionnement pour économiser notre ressource fiscale.

Enfin, il convient également de poursuivre l'évolution de notre modèle économique par une progression importante et continue du chiffre d'affaires généré par les services que nous sommes amenés à fournir à nos clients dans nos territoires. Je salue à cet égard et à nouveau la belle performance individuelle et collective des équipes de la CCI du Jura ».

\*\*\*\*\*

#### **BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA CCI DU JURA**

Le Président Jean-Pierre PARIZON donne la parole à Jean-Pascal FICHERE, Trésorier.

Jean-Pascal FICHERE, Trésorier, présente le Budget Primitif 2020 de la CCI du Jura.

Les discussions du Projet de Loi de Finances 2020 relatives à la ressource fiscale du réseau des CCI prévoient une baisse de TFC de 100 M€, soit − 15.5 % par rapport à 2019 et inscrivent la baisse de taux de TACFE sur les entreprises conduisant à une diminution de 400 M€ d'ici 2022, avec un taux unique national de TACFE fixé par la loi de 0.8% à compter de 2023.

Pour la CCI Bourgogne Franche-Comté, la baisse représente 4,723 millions d'euros (Ressource Fiscale 2019 : 25 976 K€ - Ressource Fiscale 2020 : 21 253 K€.)

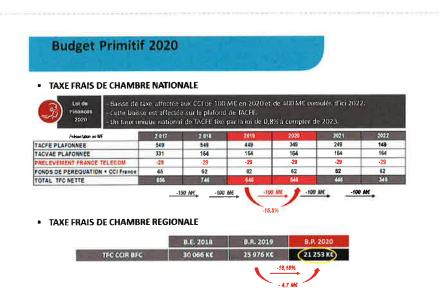
Le Bureau de la CCI Bourgogne Franche-Comté du mercredi 9 octobre 2019 a retenu la ventilation des 21 553 K€ de TFC comme suit, qui a été approuvée par l'Assemblée Générale de la CCI de région le 24 octobre 2019.

	2019	2020	ECART	%
TOTAL A REPARTIR	25 976	21 253	- 4 723	-18,18 %
CCI Bourgogne-Franche-Comté	5 255	5 046	-209	-3,98%
Ressource fiscale à répartir entre CCIT	20 721	16 207	- 4 514	-21,78%
CCI21	4 167	3 122	- 1 045	-25,08%
CCI25	3 009	2 577	- 432	-14,36%
CCI39	1 995	1 725	- 270	-13,53%
CCI58	1 741	1 304	- 437	-25,10%
CCI70	1 611	1 334	- 277	-17,19%
CCI71	4 274	3 098	- 1 176	-27,52%
CCI89	2 698	2 106	- 592	-21,94%
CCI90	1 227	942	- 285	-23,23%

Pour la CCI du Jura, compte tenu des éléments évoqués ci-dessus, le montant de ressource fiscale pour 2020 est en baisse de 270 K€ soit – 13.53 % par rapport à la TFC 2019.

Malgré les économies envisagées et les efforts pour augmenter les produits d'exploitation, le projet de budget 2020 fait apparaître un déficit budgétaire de − 184 386€ avec un résultat comptable négatif de − 216 343 € et une capacité d'autofinancement également négative de − 124 243€.

Ce projet de budget 2020 se présente de la manière suivante :



A compter de 2020, le montant total de Taxe pour Frais de Chambre (TACFE + TACVAE) est perçu directement par CCI France.

Le projet de Loi de Finances pour 2020 prévoit une baisse de TFC de 100 M€ (sur la quote-part de TACFE).

Le montant total de TFC nationale est donc évalué à 546 M€ et correspond à une baisse totale de - 15.5 % par rapport à 2019.

A noter : Cette présentation ne prend pas en compte le vote de l'amendement du 18 octobre 2019 proposant la suppression pérenne du prélèvement France Télécom.

Pour la CCIR Bourgogne Franche Comté, le montant de Taxe pour Frais de Chambre est de 21 253 k€ et correspond à une baisse de −4.7 M€, soit − 18.18 %.

TAXE FRAIS DE CHAMBRE	2019	2020	ECART	%
TOTAL A REPARTIR	25 976	21 253	- 4 723	-18,18%
CCI Bourgogne Franche-Comté	5 255	5 046	-209	-3,98%
Ressource fiscale à répartir entre CCIT	20 721	16 207	- 4 514	-21,78%
CCI21	4 167	3 122	- 1 045	-25,08%
CCI25	3 009	2 577	- 432	-14,36%
CCI39	1 995	1725	-270	-13,53%
CC158	1741	1 304	- 437	-25,10%
CC170	1 611	1 334	- 277	-17,19%
CC171	4 274	3 098	- 1 176	-27,52%
CC189	2 698	2 106	- 592	-21,94%
CC190	1 227	942	- 285	-23,23%
CHIFFRES C	LÉS	B.P. 2	2020	
Résultat Budgétair	re	- 18	4 k€	
Résultat Comptab	le	C-21	6 k€	
		-12		
Capacité d'Autofin	ancement	12	TILL	

La quote-part de TFC réservée au fonctionnement propre de la CCI Bourgogne Franche-Comté (aux missions régionalisées d'appui et de fonctions supports mutualisées du réseau) a été déterminée pour un montant total de 5 046 K€. La quote-part disponible pour les CCI Territoriales de Bourgogne Franche-Comté s'élève à 16 207 K€.

L'Assemblée Générale de la CCI Bourgogne Franche-Comté du 24 octobre 2019 a validé la répartition de la ressource fiscale. Un montant de 1 725 K€ est attribué à la CCIT du Jura et fait apparaître une baisse — 270 K€, soit — 13.53 % par rapport à 2019.

Malgré les économies réalisées sur les exercices précédents, de nouvelles économies prévues en 2020, de la recherche de développement de chiffre d'affaires, le projet de budget primitif 2020 demeure déficitaire. Il est présenté avec :

- Un résultat budgétaire déficitaire de 184 k€
- Un résultat comptable déficitaire de 216 k€
- Une capacité d'autofinancement de 124 k€

#### **Budget Primitif 2020**

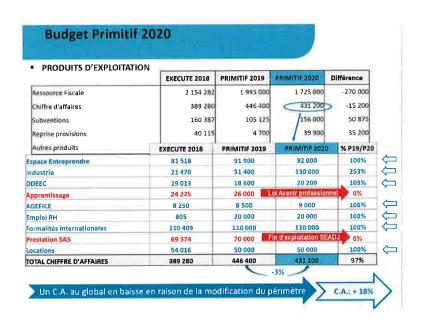
<ul> <li>PRODUITS D'EXPLOITATIO</li> </ul>	ı
--	---

	EXECUTE 2018	PRIMITIF 2019	PRIMITIF 2020	Différence
Ressource Fiscale	2 154 282	1 995 000	1 725 000	-270 000
Chiffre d' <b>àffaire</b> s	389 280	446 400	431 200	-15 200
Subventions	160 387	105 125	156 000	50 875
Reprise provisions	40 115	4 700	39 900	35 200
Autres produits	404 446	369 240	378 240	9 000
PRODUITS D'EXPLOITATION	3 148 510	2 920 465	2 730 340	-190 125
PRODUITS FINANCIERS	9 025	8 000	8 000	0
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 096	0	0	0
TOTAL DES PRODUITS	3 159 631	2 928 465	2 738 340	-190 125

Un total des produits d'exploitation de 2 738 340 € en baisse de — 190 125 €

#### **Budget Primitif 2020** PRODUITS D'EXPLOITATION Différence PRIMITIF 2020 **EXECUTE 2018** PRIMITIF 2019 1 995 000 1 725 000 270 000 2 154 282 Ressource Fiscale Chiffre d'affaires 389 280 446 400 431 200 156 000 160 387 105 12 Subventions **EXECUTE 2018** PRIMITIF 2019 PRIMITIF 2020 Reprise 35 Autres p -190 25 PRODUIT Part des ressources fiscales / 68,42% 68.31% 63,53% Total des produits PRODUI PRODUIT TOTAL DES PRODUITS 3 159 631 2 928 465 2 738 340 -190 125

La Ressource Fiscale à 1 725 000 € en baisse de – 270 000 € représentant 63,53% de l'ensemble des produits.



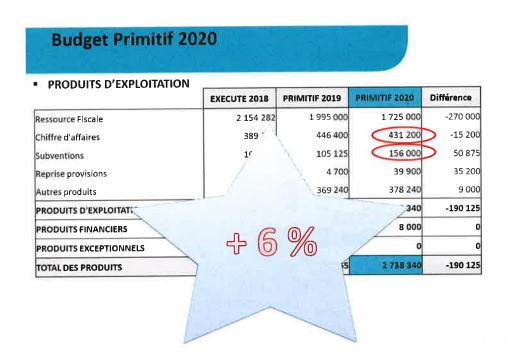
Un chiffre d'affaires de 431 200 €, en baisse de — 15 200 €, soit — 3% en raison de la modification du périmètre (— 70 000 € fin de la SAS-SEADJ et — 26 000 € contrat apprentissage Loi Avenir Professionnel).

En neutralisant ces deux postes, le chiffre d'affaires progresse de + 18 %.

#### **Budget Primitif 2020**

PRODUITS D'EXPLOITATION		EXECUTE 2018		PRIMITIF 2019	PRIN	AITIF 2020	Différence
Ressource Fiscale		2 1		1 995 000		1 725 000	-270 000
Chiffre d'affaires		3	89 280	446 400		431 200	-15 200
Subventions		1	60 387	105 12		156 000	50 875
Reprise provisions		40 115		4 700		39 900	35 200
Autres produits		4	04 446	369 240		378 240	9 000
PRODUITS D'EXPLOITATION		3 1	48 510	2 920 46	5	2 730 340	-190 125
PRODUITS FINANCIERS			9 025	8 00	0	8 000	0
PRODUITS EXCEPTIONNELS	EXECUT	E 2018	PRIN	NITIF 2019	PRIM	ITIF 2020	% P19/P20
Espace Entreprendre		21 742		0		32 00	0
Industrie	11 291			44 425		74 00	0 167%
DDEEC	2 000			0			0 0%
Emploi RH	110 077			50 000	50 000		0 0%
Contrat apprentissage		15 277		10 700	Loi	Avenir professi	onnel 0%
TOTAL SUBVENTIONS		160 387		105 125		156 00	148%

Des subventions attendues pour 156 000 € en progression de + 50 875 €, soit + 48,39 %.



Grace à la forte implication des services dans la recherche de chiffre d'affaires et de subventions, le cumul des deux postes devrait ainsi enregistrer une progression de 6 % en 2020.

#### **Budget Primitif 2020**

#### **CHARGES D'EXPLOITATION**

	EXECUTE 2018	PRIMITIF 2019	PRIMITIF 2020	Différence
Achats et charges exernes	519 82	572 950	544 200	-28 750
Personnels mis à disposition	2 266 44	2 244 792	2 145 583	-99 209
dant personnel mis à disposition EMC	357 23	345 600	354 240	8 640
Impots et taxes	56 18	32 300	32 300	(
Salaires et charges	56 29	55 600	53 600	-2 000
Dotation au amortissement et provisior	180 32	135 000	132 000	-3 000
autres charges	78 31	90 000	45 000	-45 000
CHARGE D'EXPLOITATION	3 157 38	3 130 642	2 952 683	-177 95
CHARGES FINANCIERES	24 50	9		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	123 07	1 0	0	
IMPOTS SUR LES SOCIETES	19 13	2 000	2 000	
TOTAL DES CHARGES	3 324 09	3 132 642	2 954 683	-177 959
	EXECUTE 2018	PRIMITIF 2019	PRIMITIF 2020	% P19/P20
Effectifs & masse salariale ETP	34,00	34,44	30,73	-3,71
dest assessment mis à disposition FAAC	5 76	5.96	5.76	0.10

Effectifs & masse salariale	EXECUTE 2018	PRIMITIF 2019	PRIMITIF 2020	% P19/P20
ETP	34,00	34,44	30,73	-3,71
dant personnel mis à disposition EMC	5,76	5,86	5,76	-0,10
Masse salariale TOTAL	2 266 K€	2 245 K€	2 145 K€	-100 k€

Un total des charges d'exploitation de 2 954 683 € en baisse de – 177 959 € Des charges de personnel de 2 145 583 € en baisse de 3.71 %, soit - 99 209 €

#### Budget Primitif 2020

#### CHIFFRES CLÉS

	EXECUTE 2018	PRIMITIF 2019	PRIMITIF 2020	Différence
Ressource Fiscale	2 154 282	1 995 000	1 725 000	-270 000
TOTAL DES PRODUITS	3 159 631	2 928 465	2 738 340	-190 125
TOTAL DES CHARGES	3 324 093	3 132 642	2 954 683	-177 959
RESULTAT COMPTABLE	-164 462	-204 177	-216 343	-12 166
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	-21 037	-73 877	-124 243	-50 366
Investissements	17 009	20 000	15 000	-5 000
Remboursement des emprunts	45 143	43 207	45 143	1 936
TOTAL DES EMPLOIS	62 152	63 207	60 143	-3 064
Cessions/Diminutions d'actifs immobilisés	3 211			c
Autres ressources	128 264			
TOTAL DES RESSOURCES	131 475	0	0	
RESULTAT BUDGETAIRE	45 075	-137 084	-184 386	-47 302
FOND DE ROULEMENT BRUT	1 667 489	1 421 585	1 237 199	-184 386
Evolution fonds de roulement	831 44 250	-245 904	-184 386	-61 518

Le fond de roulement en baisse à 1 237 199 € représente, pour 2020, 148 jours de charges.

Pour conclure, nous présentons un résultat en déséquilibre car aujourd'hui il est difficile de faire autrement. Nous sommes incapables d'équilibrer la baisse de TFC que l'on fait supporter à notre organisme. Voilà rapidement la présentation des comptes et je reste à votre disposition si vous avez des questions ».

Luc DREVET, Directeur Général: « Si Monsieur le Trésorier m'y autorise, j'aimerais apporter un complément d'information sur ce qui vient de nous être indiqué concernant la taxe pour frais de chambre et la progression de notre chiffre d'affaires.

Si nous avons la réduction la plus faible, et tout est relatif, c'est précisément parce qu'ont été pris en compte cette année au niveau national comme au niveau régional pour une partie de cette répartition, des critères de performance dans la progression de chiffre d'affaires ou d'autofinancement. Nous avions la meilleure performance au niveau régional, ce qui explique que notre ressource a moins baissé que celle d'autres Etablissements. Nous saluons à nouveau la performance collective des équipes et il faudra essayer de faire aussi bien l'année prochaine. Juste un petit point de rappel sur ce que pèse la TFC, nous sommes encore à 63 % comme le disait le Trésorier, même si l'on réduit d'à peu près 5 points par an. Il ne faut jamais perdre de vue que nous avons externalisé depuis 2012 toute l'activité d'enseignement, de formation continue, de bilan de compétences, qui s'autofinance et qui représente une partie de chiffre d'affaires très importante. Si l'on compare à périmètre d'activité équivalent au niveau régional avec les CCI qui n'ont pas externalisé ce type d'activités, nous sommes parfaitement dans la norme ».

Le Président Jean-Pierre PARIZON remercie Jean-Pascal FICHERE et Luc DREVET pour cette précision. Il donne la parole à Evelyne MUYARD, Présidente de la Commission des Finances.

**Evelyne MUYARD**: « La Commission des Finances s'est réunie le vendredi 8 novembre 2019 pour examiner le Budget Primitif 2020 qui est soumis ce jour à votre approbation.

Les Membres de la commission relèvent que malgré les économies envisagées et les efforts pour augmenter les produits d'exploitation, le projet de budget 2020 fait apparaître un déficit budgétaire de − 184 386 € avec un résultat comptable négatif de − 216 343 € et une capacité d'autofinancement également négative de − 124 243 €.

La Commission des Finances relève également que le budget primitif ne tient pas compte de la suppression du prélèvement France Télécom, telle qu'approuvée par l'Assemblée Nationale en 1ère lecture du Projet de Loi de Finances 2020, dans la mesure où cette disposition ne sera définitivement adoptée qu'à l'issue du vote de la Loi de Finances mi-décembre. Les effets attendus de la suppression de ce prélèvement à hauteur de 28.5 M€ au niveau national devront faire l'objet d'une répartition entre les différents échelons du réseau par l'Assemblée Générale de CCI France et le supplément de TFC dont pourrait bénéficier la CCI du Jura à l'issue de ce processus sera ensuite intégré dans un Budget Rectificatif courant de l'année 2020.

La Commission des Finances constate par ailleurs une forte implication des Services dans la recherche de chiffre d'affaires et de subventions venant compenser la baisse de ressource fiscale. Le cumul de ces deux postes devrait ainsi enregistrer une progression de 6 % en 2020 à périmètre équivalent à 2019, ce qui correspond à une hausse de 25 % après neutralisation des ressources afférentes aux activités non reconduites (concession aéroportuaire de Dole et mission apprentissage).

Après examen détaillé de ce budget primitif 2020, les Membres de la Commission des Finances ont émis un avis favorable ».

Le Président Jean-Pierre PARIZON donne lecture du projet de délibération en rapport et en demande l'approbation aux Membres de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale l'approuve à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

#### TARIFICATION DES FORMALITES A L'INTERNATIONAL AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020

Le Président Jean-Pierre PARIZON donne la parole à Luc DREVET.

Luc DREVET: « Il faut juste rappeler qu'il s'agit d'une démarche de mise en convergence au niveau régional et au niveau national afin que l'ensemble des CCI proposent des tarifs homogènes à leurs entreprises. Vous avez le détail de cette nouvelle tarification dans vos dossiers. Vous pourrez constater qu'il y a quelques prestations nouvelles qui permettent d'étoffer l'offre d'assistance aux entreprises qui souhaitent s'appuyer de manière un peu plus forte sur les Chambres pour la réalisation des formalités internationales, mais sans bien évidemment leur imposer ce service puisque certaines entreprises sont suffisamment structurées pour ne pas nous solliciter moyennant facturation. Pour le reste, les autres tarifs n'évoluent pas puisque nous avons pris le parti de les figer sur deux années.

Cette actualisation fera l'objet d'une publication sur le site internet de la CCI du Jura après son approbation par l'Assemblée Générale de ce jour ».

Le Président Jean-Pierre PARIZON donne lecture du projet de délibération en rapport et en demande l'approbation aux Membres de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale l'approuve à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

#### CLOTURE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'AEROPORT DOLE JURA AU 31 DECEMBRE 2019

Le Président Jean-Pierre PARIZON: « La SEADJ poursuit la préparation de la clôture de la Délégation de Service Public 2010-2019, avec le Délégant pour établir et valider la fin des engagements respectifs au 31/12/2019, et en interne avec Kéolis pour rassembler tous les éléments techniques, de ressources humaines et financiers visant à faciliter le transfert de l'exploitation au nouveau Délégataire pour la future DSP 2020-2027.

Dans ce cadre, un protocole d'accord transactionnel a été signé le 3/10/2019 par le Délégant et le Délégataire, document référent de sortie, juridique et financier, ayant pour objet de régler par une interprétation commune la situation des engagements respectifs initialement pris.

Ce protocole a ainsi été établi pour la mise en conformité entre le montant des investissements à réaliser par la SEADJ sur la période (750 K€) et la reprise des biens nécessaires à l'exploitation de l'aéroport par le Département du Jura estimé à environ 100 K€, égal à celui des Valeurs Nettes Comptables (VNC) des immobilisations au 31/12/2019. A ce montant, viennent s'ajouter les frais de remise en état des biens évalués à 25 K€ à la charge de la SEADJ.

Un projet de convention de transfert tripartite, entre le Délégant, l'Exploitant sortant et l'Exploitant entrant a également été élaboré.

La trame et les principes de ce protocole ont été présentés aux élus départementaux, membres de la « Commission spécialisée » du Délégant (les 6 membres du Comité de pilotage de la DSP actuelle) et validés par cette instance. Cette convention tripartite devrait être signée dans les prochains jours.

C'est sur ces bases et avec la volonté de faire un point d'étape mensuel au sein de la SEADJ sur l'avancement des démarches que le Conseil de Gestion s'est réuni le 16/10 et 13/11. Il se réunira à nouveau le 11/12/2019. Outre ce suivi, a été organisée le 26/11 une réunion d'information avec l'ensemble du personnel en poste, à l'initiative de la SEADJ et avec la participation du Conseil Départemental en tant que garant de la continuité et du futur exploitant EDEIS.

Enfin, la clôture de la DSP se poursuivra sur 2020. Ainsi, chaque actionnaire de la SEADJ poursuit la mission qui lui revient – la comptabilité et le secrétariat général pour la CCI. Les modalités de ces interventions respectives feront l'objet d'un avenant à l'accord d'actionnaires à formaliser lors du prochain Conseil de Gestion du 11/12/2019 ».

\*\*\*\*

#### POINT SUR L'ACTIVITE DE L'AEROPORT DOLE JURA

Le Président Jean-Pierre PARIZON : « En termes d'activité commerciale, les données chiffrées actuelles confirment les bons résultats enregistrés jusqu'alors pour un total estimé à environ 105 000 passagers en fin d'année, dans le droit fil de l'objectif fixé avec le Délégant et appuyé sur une limitation des dépenses d'exploitation.

Au 21 novembre 2019, les chiffres étaient de 101 305 passagers commerciaux enregistrés en progression de près de 3% par rapport à la même période en 2018, avec pour chaque catégorie de liaison les résultats suivants :

- Dole-Porto: 42 993 passagers (+ 2.3%)
- Marrakech : 31 959 en légère baisse par rapport à 2018
- Fès: 16 009 passagers, en hausse de + 1.5%
- Londres : 2 013 passagers sur la liaison hebdomadaire assurée, sur 2019, de janvier à mars
- Bastia: 2 949 sur la saison de juin à septembre
- Charters commerciaux : 5 382 passagers enregistrés (+ 1.12 %)

Il semble que pour 2020, dont la programmation s'élabore avec les opérateurs aériens, les liaisons régulières actuelles sont maintenues et validées par le Département ; la SEADJ n'étant responsable de cette activité que jusqu'au 31/12/2019 avec un relais en responsabilité correspondante assumé par le Délégant et le nouvel exploitant dès le 01/01/2020 et officialisé contractuellement.

En termes d'exploitation, la plateforme fait l'objet de plusieurs contrôles et audit sécurité, en lien direct avec la programmation de ces interventions des services de l'Aviation Civile sur ce dernier exercice de la SEADJ et par rapport à la Certification européenne, afin de garantir un transfert opérationnel en conformité réglementaire pour le nouvel exploitant. Les résultats définitifs de ces démarches sont attendus prochainement. Un point a été fait par ailleurs avec le Délégant pour engager les études et planification de travaux pour des interventions sur la piste (revêtement ayant subi des dégradations lors de la période de sécheresse estivale, rampe d'approche, etc...).

\*\*\*\*\*

# POINT SUR LA REFLEXION EN COURS PORTANT SUR UN EVENTUEL RETRAIT DE LA CCI DU JURA DE L'EXPLOITATION DE L'AERODROME DE COURLANS / COURLAOUX ET DE CESSION DE SES TERRAINS

Le Président Jean-Pierre PARIZON : « Dans le cadre du nécessaire recentrage de ses activités sur ses missions principales d'appui aux entreprises et aux territoires, la CCI du Jura a engagé une démarche de retrait total de la gestion de l'aérodrome de Lons-le-Saunier et de cession des terrains ainsi que des bâtiments à vocation aéronautique dont elle est propriétaire sur les communes de Courlans et de Courlaoux.

Ces dispositions ont été entreprises en concertation étroite avec l'Aviation Civile (DSAC Nord-Est) vis-à-vis des procédures à conduire conjointement pour le transfert envisagé de l'exploitation du site de la CCI en qualité de « créateur » à un nouveau gestionnaire, sous couvert du maintien à garantir par celui-ci de l'activité aéronautique ; il s'agira de l'association représentant l'ensemble des usagers basés (l'aéroclub et les propriétaires de hangars-abris pour aéronefs), le Comité pour l'Exploitation et la Promotion de l'Aérodrome de Lons-le-Saunier (CEPAL).

Après avoir informé les intéressés de cette démarche le 12 août, puis le 11 septembre 2019 et avoir recueilli un avis positif de leur part à ce stade sur ses grands principes, la CCI a pris l'attache d'un géomètre-expert afin d'établir un relevé précis et une délimitation sur place des surfaces concernées par les terrains de la Chambre où sont implantés les hangars privés, au regard des diverses conventions d'occupation temporaire établies pour chacun d'entre-eux, ainsi que pour l'autorisation d'occupation par l'aéroclub de Lons-le-Saunier de 3 bâtiments de la CCI (Mille Clubs en local pour la formation des pilotes, hangar-avions et chalet d'accueil) et des terrains afférents.

Parallèlement, une première évaluation a été faite :

- de la valeur du foncier agricole sur ce secteur géographique de la Bresse (2 270 € / hectare en moyenne), estimation qui sera à confirmer avec France Domaines pour une cession, dont les conditions juridiques restent à formaliser, aux propriétaires privés de hangars, à l'aéroclub et au CEPAL pour les espaces collectifs;
- des 3 bâtiments propriété de la CCI et mis à disposition de l'aéroclub sous la forme d'une location, évaluation sollicitée auprès de 2 agences immobilières qui sera à positionner au regard de celle établie par France Domaines en 2006 et de celle qui l'actualisera lors de la phase de concrétisation de la cession des locaux à l'aéroclub.

De nouvelles discussions devront ensuite intervenir avec les usagers sur les modalités de reprise en prenant en compte les contraintes de domanialité de cet équipement, dans le cadre d'un suivi assuré par l'Aviation Civile qui assistera la CCI pour finaliser les conditions de cette reprise ».

Luc DREVET: « Juste un point sur lequel il faut insister. Nous avons bien conscience que Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture est attentif à ce dossier. Le Président a terminé son propos en soulignant les contraintes de domanialité car nous sommes sur un domaine public que l'on ne cède pas dans n'importe quelles conditions, c'est même très compliqué. Nous avons eu, et les Présidents CHAMOUTON et DIEUDONNE s'en souviennent, des sujets concernant le CFA de Gevingey pour essayer de déterminer une copropriété. Ce fut très compliqué et il a fallu trouver des biais pour y parvenir. Il n'est donc pas exclu que nous soyons amenés avec nos interlocuteurs à mettre en place un autre dispositif. Nous avons déjà commencé à y réfléchir avec le notaire qui nous assiste sur le sujet notamment sous la forme

d'un bail emphytéotique de très longue durée, qui ne serait pas une cession proprement dite, mais qui permettrait néanmoins une reprise de la gestion effective de cet équipement, selon encore une fois des conditions qui seront à préciser. Il me paraissait important d'insister sur ce point sachant que le scénario n'est pas encore abouti ».

\*\*\*\*\*

#### **ACTUALITE ECONOMIQUE ET MONETAIRE**

Le Président Jean-Pierre PARIZON donne la parole à Jean-Luc BLANC, Directeur Départemental des Finances Publiques, pour un point de conjoncture territoriale

Jean-Luc BLANC, Directeur Départemental des Finances Publiques présente aux Membres de l'Assemblée Générale, à l'appui du PowerPoint projeté en séance et annexé au présent compterendu, l'actualité de la Direction Générale des Finances Publiques, les données départementales par secteur d'activité et enfin, les données économiques par secteur géographique.

A l'issue de cette présentation, il ajoute qu'un regroupement entre le Service des Impôts des Entreprises de Lons le Saunier et de Saint-Claude aura lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Chaque entreprise concernée sera informée et destinataire d'un courrier courant décembre 2019. De ce fait, à compter 1<sup>er</sup> janvier 2020, il n'y aura plus que deux secteurs, celui de Lons le Saunier qui inclura Saint-Claude et celui de Dole.

**Le Président Jean-Pierre PARIZON :** « Que pouvez-vous nous dire sur l'évolution de l'organisation des services ? ».

Jean-Luc BLANC, Directeur Départemental des Finances Publiques : « Je ne voudrais pas contrarier le président Clément PERNOT, donc je serai très bref. Vous savez qu'une réforme a été initiée par le Ministre Gérald DARMANIN il y a bientôt un an. Chaque directeur départemental des finances publiques devait présenter un projet et engager une période de concertation avec les organisations syndicales, les agents des finances publiques et les élus du Département. C'est ce qui a été fait dans le Jura depuis le 6 juin 2019, avec un projet initial qui a été revu sur un certain nombre de points pour prendre en compte un certain nombre de demandes, mais qui forcément n'a pas pu prendre en compte toutes les demandes. Il présente, il faut le reconnaître, un chamboulement important pour les agents. Il y a vis-à-vis des 350 agents des finances publiques du département une attention particulière qui a été menée et qui va continuer à l'être, puisque désormais nous avons achevé la période de concertation. À partir du 1er janvier 2020, nous allons entrer dans la mise en œuvre de ce projet qui va durer 3 ans. Je ne vais peut-être pas trop entrer dans le détail, mais pour les élus il y a une notion nouvelle puisque la notion de trésorerie va être supprimée et remplacée par la notion de service de gestion comptable qui va regrouper un nombre de trésoreries assez important puisque nous allons passer de 14 trésoreries à 4 services de gestion comptable. En même temps, nous mettons en place des conseillers aux décideurs locaux qui sont des cadres des finances publiques, souvent des anciens trésoriers, qui vont apporter le conseil et l'expertise en matière fiscale, budgétaire et comptable aux élus, qu'ils soient Présidents d'EPCI ou les Maires. Ces conseillers seront positionnés dans les locaux des EPCI, avec l'accord des Présidents de ces structures, pour apporter un service de proximité. Vis-à-vis des usagers, nous allons nous appuyer sur les espaces France Services qui sont actuellement en discussion sous l'égide du Préfet du département. Il y a déjà 3 espaces France Services labellisés au 1er janvier 2020 dans le Jura, à Ounans, Arbois et Salins les Bains. Nous avions hier un comité de pilotage qui permet de continuer la réflexion en fonction des souhaits et des propositions faites par les élus pour élargir ce nombre d'espaces France Services qui devraient nous permettre d'être présents dans plus de communes à la fin de la réforme qu'à son début. Car le but est bien de répondre à la demande du Président de la République d'être présent en proximité des usagers et cela, au niveau de chaque canton. Nous allons donc expérimenter cette présence dans les espaces France services dès le 1<sup>er</sup> janvier avec les Maisons de Services au Public comme celles d'Orchamps, d'Arbois et de Chaussin.

Sur l'aspect fiscal, une importante simplification de la fiscalité a été mise en œuvre avec le prélèvement à la source et avec la suppression progressive de la taxe d'habitation puisque d'ores et déjà l'an prochain 80 % des usagers ne paieront plus de taxe d'habitation, ce qui nous permet au niveau du service des impôts des particuliers de faire des regroupements; nous allons passer de 4 services des impôts des particuliers à 2, 1 sur Lons le Saunier et 1 sur Dole. Pour le service des impôts des entreprises, tout va être regroupé sur une seule entité. Comme je vous l'ai dit, la première étape consiste regroupement du SIE de Saint-Claude sur Lons-le-Saunier 1<sup>er</sup> janvier 2020, puis au 1<sup>er</sup> janvier 2021 le regroupement du SIE de Dole avec celui de Lons-le-Saunier pour se retrouver au final, avec un seul service départemental. En ce qui concerne l'accueil des usagers professionnels, il y a déjà une très large utilisation de l'espace professionnel ce qui fait qu'il y a très peu de déplacement des professionnels dans les services des impôts des entreprises; malgré tout, il y aura toujours possibilité comme c'est le cas aujourd'hui à partir de l'espace professionnel de prendre rendez-vous avec nos services et d'avoir des échanges par toutes les voies dématérialisées voire physiques s'il le faut. Voilà le point que je pouvais faire sur ce dossier Monsieur le Président ».

Le Président Jean-Pierre PARIZON remercie Jean-Luc BLANC, Directeur Départemental des Finances Publiques et en l'attente de l'arrivée de Denis PRAT, Directeur de la Banque de France, pour une intervention, donne la parole à Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura.

Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura : « Concernant l'aéroport Dole Jura, je voulais remercier publiquement la CCI du Jura d'avoir œuvré durant toutes ces années dans la gestion de cet équipement. Vous avez su répondre aux aspirations des différents exécutifs qui se sont succédés au Département avec l'envie de voir cette structure devenir régionale. Force est de constater aujourd'hui que la proximité de certaines élections renforce des positions négatives pour une application plus forte de la Région dans notre aéroport. Je ne vais pas en dire beaucoup plus si ce n'est que nous avons fait des propositions qui ne sont pas à la hauteur de l'ambition régionale. Je crois que ce sera un sujet politique pour l'élection à venir. Il va falloir aussi que les jurassiens comprennent que selon les exécutifs, il y a quand même des remontées au nord de certains jurassiens et je crois qu'il faudra qu'ils fassent des choix pertinents. On nous oblige à aller sur ce chemin politicien alors que depuis mon arrivée en 2015 je n'ai cessé de te tendre la main pour que la Région s'implique fortement. Après des mois de discussions sans fondement, certaines propositions ont été faites par Madame Dufay mais elles ne sont pas acceptables. 60 % du financement de l'aéroport assuré par les seuls jurassiens alors qu'ils ne représentent que 10 % de l'ensemble des voyageurs, il y a quelque chose qui ne fonctionne pas! Nous avons fait un effort pour maintenir et prouver, dans le prolongement de l'excellent travail que vous avez accompli, que la structure était viable et elle l'est, avec un effort qui est somme toute possible au niveau régional car il ne représente guère plus d'un euro par habitant, qui est relativement lourd au niveau du Département dans la mesure où il est le seul à porter l'effort pour une infrastructure qui est partagée plus largement sur le territoire. Nous savons que les principaux utilisateurs viennent de Côte-d'Or, de Saône-et-Loire, du Doubs, en fait de départements limitrophes. C'est pour cela que pour moi, l'aéroport Dole Jura est un aéroport régional, ça ne fait aucun doute. Normalement, le département du Jura ne devrait même pas y contribuer. Dans le schéma futur, on pourrait imaginer que le Jura continue à participer significativement dans la mesure où l'équipement est situé sur son territoire. C'est quand même une entreprise significative, c'est pourquoi on pourrait imaginer cela sur le long terme. Mais de là à en assumer l'essentiel du financement... et en plus on nous proposait sans vergogne de perdre quasiment la totalité de la décision, la Région dit « je viens », « je ne paye pas » et « je décide » ... Là, il y a un chapitre qui ne va pas et il va falloir que l'on se penche dessus! Ceci étant, comme je vous le disais, les prochaines élections s'annonçant, les écologistes sont vent debout contre cet aéroport et Madame Dufay, avec une majorité relativement fragile, à mon avis refuse de s'engager plus en avant sur ce dossier. Comme je le lui ai dit quand on s'est rencontré au mois de juin, s'il n'y avait pas d'accord immanquablement ce serait forcément un dossier politique et c'est pour cela qu'il faudra le porter haut et fort et savoir si les jurassiens veulent oui ou non de cet équipement. Nous verrons les résultats au lendemain des élections.

Un nouveau délégataire va arriver avec des objectifs qui s'inscrivent dans la foulée de ceux que vous aviez. L'exécutif départemental veut maintenir le niveau de 100 000 passagers par an sur cet aéroport, car avec ce nombre de passagers nous avons un outil qui démontre sa crédibilité. C'est ce que nous faisons depuis un certain nombre d'années, mêmes si l'infrastructure profite à d'autres et que nous sommes les seuls à payer, mais c'est quelque chose qui ne peut être éternellement en place donc il va falloir que nous trouvions des solutions.

Je crois que j'ai tout dit sur le sujet ou que j'ai tout fait. Afin de vous expliquer pourquoi la discussion ne va pas plus loin aujourd'hui, la plateforme c'est 1 million et la Région me dit « on prend 40 % » et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole prend 20 %. Une fois ce million mis sur la table, il n'y a pas d'avion! Donc il faut appeler « Monsieur Ryanair ». Monsieur Ryanair, bien sympathique, vient mais il dit « il faut mettre un peu d'argent » à savoir environ 20 euros par siège, ce qui représente un coût d'environ 2 millions. Madame Dufay me dit qu'elle met 25 % et me demande de mettre les 75 % restants. De plus, elle nous demande de ne pas continuer avec les low cost et nous propose de mettre en place un système de voyages affinitaires, car avec les vols low cost, il n'y a pas d'entrants. Donc de notre aéroport, les gens partent mais ne reviennent jamais, il n'y a pas l'avion du retour! Que faut-il donc faire? Il faut aller chercher des Chinois! Des Chinois fort sympathiques, pour nous emmener voir la qualité des produits qu'ils nous fournissent ... pour le tourisme ce sera parfait! Sauf que quand je me renseigne, on me dit que pour un voyage rentable sur la Chine, il faut au minimum un grosporteur aller-retour par jour! Alors là, on va avoir 300 sortants! On va vider le département! Il faut tout de suite demander votre mutation Monsieur le Secrétaire Général!

Tout cela pour dire que ce n'est pas très sérieux. Je suis toujours parti d'un principe : on a le droit d'être décideur, mais il faut être le payeur car celui qui paye a le droit de décider. Aujourd'hui ça va, car on décide. Nous allons continuer à maintenir un niveau d'activité autour de 100 000 voyageurs avec les lignes qui existent aujourd'hui. Si l'on peut développer d'autres stratégies, pour que l'on ait enfin des entrants pour compenser les sortants, alors sans nul doute que l'on aura de belles activités.

Aujourd'hui, ce que je regrette c'est que ce dossier se politise et va se politiser de plus en plus à l'approche des élections. Je pense qu'il faut que nous sortions du bois pour ce dossier afin de demander aux gens ce que l'on fait. Il faut que les jurassiens commencent à affirmer un petit peu leurs prétentions dans un schéma régional où, pour l'instant, me semble-t-il, ils sont largement délaissés. Il va d'ailleurs falloir faire quelques additions pour l'attester. On va le faire et comme cela chacun pourra mesurer la situation dans laquelle nous sommes et soutenir enfin les candidats qui prendraient le sort des jurassiens à bras-le-corps non pas pour se servir d'eux,

mais les servir et leur donner une aura au niveau régional qu'ils n'ont pas aujourd'hui, et je le regrette car lorsque je vois comme nous sommes maltraités, je trouve qu'il y a fort à dire ».

Le Président Jean-Pierre PARIZON : « Nous avons bien compris qu'avant les élections il ne devrait pas se passer grand-chose au niveau de l'aéroport. Évidemment, même si la CCI ne fait partie de l'organisation, elle reste attachée à cette plateforme et serait très heureuse de la voir se développer. On constatera de l'extérieur ».

Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura: « Je crois qu'il va falloir que tout le monde se méfie de cette régionalisation-là. Parce que vous comprenez que lorsqu'on était encore en Franche-Comté, on arrivait à faire entendre la voix des jurassiens, des doubistes, des belfortains et des haut-saônois. Quand vous êtes noyés avec quatre autres départements supplémentaires, la force territoriale de certains d'entre-eux comme la Côte d'Or et la Saône et Loire au travers des communautés de communes voire d'agglomération, ou encore de ville soit disant métropolitaine, nous perdons beaucoup dans cette régionalisation.

Actuellement, il y a un enjeu terrifiant qui est en train de se profiler, c'est la liaison Dijon/Lausanne via Besançon. Voyez les millions qui sont en train d'être dépensés en ce moment par l'État, la Région, les collectivités locales, sur le secteur de Besançon pour améliorer la liaison avec Vesoul, pour conforter l'arrivée de l'autoroute au nord de Besançon ... quand vous voyez les monts des Mercureaux massacrés comme ils l'ont été .... Je n'ai rien contre le progrès, mais quand on peut faire autrement je me demande vraiment si c'est du progrès!

Ils sont en train de construire cet axe là et ils parlent déjà d'inscrire la RD 71 je crois, une fois qu'ils auront le final ce sera terminé! Le final, c'est Pontarlier/Vallorbe et là vous avez l'axe royal. Les dijonnais ne vont plus venir skier aux Rousses, ils iront sur le secteur de Métabief. Moi, ça m'affole! Alors que pour le coup, on avait un petit coup de rein à donner pour la liaison sur le plateau et après c'est une ligne droite!

Allez voir les millions qui sont en train d'être dépensés sur le secteur de Besançon pour une efficacité qui sera discutable car il faudra toujours traverser Besançon. Selon moi, c'est un échec. Un échec déjà connu dans lequel on va pourtant à grands coups de millions parce que justement certains ont compris qu'il y avait là un enjeu de premier niveau pour leur territoire, et certains bisontins je dirais même bisontines ... là aussi, je crois qu'avec force et vigueur il faut se désolidariser de certaines prises de position dès lors qu'elles n'intègrent pas les données jurassiennes. Il faut vous impliquer dans ce combat-là quitte à ne pas être d'accord avec les prises de position de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie. Je ne vais pas me battre tout seul, il faut vraiment monter un front jurassien pour justement se faire entendre à la région et justement, ce front jurassien devrait trouver une concrétisation électorale dans la défense des enjeux majeurs pour l'avenir et l'aménagement de notre territoire. Quand je dis que l'on fait Dijon/Lausanne à moindre coût en passant par Poligny/Vallorbe, qu'on vienne me démontrer le contraire ... par rapport millions qui sont dépensés pour imaginer une déviation à peu près efficace de Besançon !

Pour moi, ce sont vraiment les grands enjeux pour notre département. Je ne vous parle pas du ferroviaire, car la ligne Sud a été enterrée! Rappelez-vous quand même qu'au niveau franccomtois, on a pris la douche froide sur ce dossier-là! On se battait tous en se disant qu'on allait avoir le TGV dans le département, certains pensaient qu'il y allait avoir une gare à Dole, une à Lons-le-Saunier .... bref, il n'y a pas eu de gare du tout et tout le monde s'en moque!

Au niveau départemental, le combat doit être mené par toutes les forces qu'elles soient industrielles, artisanales, commerciales etc ... pour constituer ce front jurassien. Je ne suis pas dans l'excès, mais je pense que refuser de rentrer dans ce débat-là, fermer les yeux en disant que tout ira mieux demain, on va dans le mur! Certains en rient! Nous ne sommes que 280 000 habitants, la métropole agglomérée de Dijon représente 400 000 habitants! ».

Jean-Charles ARNAUD: « Quand les Suisses se sont impliqués effectivement dans le dossier et qu'ils ont construit l'autoroute pour rejoindre Vallorbe, c'était bien dans un schéma qui passait par Champagnole et Poligny. La question était de savoir de quel côté l'on passait à Poligny, mais c'était bien le schéma initial de ce tracé qui est essentiel pour notre Haut-Jura. Et là, très clairement on va être détourné comme pour le TGV, c'est exactement la même histoire! Pour notre département et le Haut Jura c'est évidemment une forme de hold-up assez extraordinaire, une fois de plus! ».

Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura: « Quand on interroge les autorités nationales sur le sujet, elles nous renvoient aux logiques autoroutières puisqu'à l'époque, le dossier était sur le point d'aboutir (je me rappelle de Jean CHARROPPIN et des autorités politiques qui avaient fait de grands débats à Champagnole sur le sujet), après il y a eu les événements de 1997 avec cette dissolution farfelue qui a amenée Lionel JOSPIN et Dominique VOYNET qui a enterré l'axe Poligny Vallorbe qui devait être une autoroute. Derrière, on nous dit que la solution ne peut être qu'autoroutière, mais je m'excuse car ce qu'ils font à Besançon ce n'est pas autoroutier! Ce ne sont pas les sociétés autoroutières qui sont en train de payer tous les investissements, le contournement de la descente de Saône, la voie des Mercureaux etc ... mais les contribuables! Nous sommes tombés dans le piège, car depuis 2001 que je suis au conseil départemental, on nous répète que cela passera par les sociétés autoroutières et c'est un mensonge, car je ne sais même pas si ces sociétés ont été sollicitées! Le plan pourrait même ne pas être autoroutier avec des routes à quatre voies, mais dans ce cas les financements ne peuvent pas être exclusivement jurassiens mais il faudrait qu'ils soient à l'instar de ceux que l'on trouve sur Besançon ».

Le Président Jean-Pierre PARIZON demande au Président Clément PERNOT s'il peut dire quelques mots sur Expansion 39.

Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura: « C'est délicat car nous sommes encore en discussion. Je peux juste vous dire que nous sommes sur la bonne voie pour qu'il y ait une fusion et une augmentation de capital qui permettent d'envisager le maintien de ce genre d'outils sur le territoire. Le Département ne peut plus être en gestion, donc on s'appuiera sur des structures qui peuvent naître au regard de la Loi NOTRe sans pénaliser notre territoire. Certes, nous ne serons pas majoritaires mais qu'importe. Nous avons bien avancé et quelque part cela atteste des bons choix qui ont été faits puisqu'Expansion 39 à un certain nombre de projets qui n'ont pas rebuté des partenaires. Je ne peux en dire davantage aujourd'hui dans la mesure où il n'y a pas eu de réponse définitive, mais cela ne saurait tarder ».

Le Président Jean-Pierre PARIZON remercie le Président Clément PERNOT et donne la parole à Denis PRAT, Directeur de la Banque de France.

M. Denis PRAT, Directeur de la Banque de France, présente aux Membres de l'Assemblée Générale, à l'appui du PowerPoint projeté en séance et annexé au présent compte-rendu, les tendances macro-économiques internationales, les enjeux dans un environnement de taux bas et fait un point sur l'économie du Jura.

\*\*\*\*\*

#### **TABLE RONDE: LA SITUATION DU COMMERCE DANS LE JURA**

Le Président Jean-Pierre PARIZON donne la parole à Daniel LEPRE, animateur de cette table ronde.

Daniel LEPRE, Directeur du Développement des Entreprises et de la Transformation Numérique : « Tout d'abord, je vais vous présenter quelques tendances observées au niveau national concernant l'évolution du commerce de centre-ville qui connait des grandes mutations, le taux de vacance commerciale, la perte d'attractivité et la baisse de l'emploi salarié.

Ces évolutions rendent les centres villes moins « centraux » et renforcent le fait qu'ils doivent rester attractifs. Ensuite, on constate une offre commerciale supérieure à la demande qui exige de nouvelles stratégies de conquête. Enfin, la typologie des commerces évolue avec des commerçants plutôt locataires que propriétaires, des commerçants sous enseigne et une faible dynamique collective. En parallèle, de nouvelles tendances dans le comportement des consommateurs apparaissent, tels que la livraison à domicile, les achats entre 17h00 et 20h00, les attentes environnementales, des canaux de distribution multiple.

Au niveau du Jura, le tissu commercial se caractérise par une répartition géographique autour des bourgs-centres, que ce soit Tavaux, Les Rousses, sur la Région d'Orgelet, la Plaine Jurassienne, Petite Montagne, Pays des Lacs, Jura Sud, Jura Nord, Haut-Jura, Arcade et la Grandvallière.

Enfin, pour évoquer la répartition par activités des établissements commerciaux et sans surprise, ce sont les cafés-hôtels-restaurants qui sont les plus nombreux ainsi que les commerces alimentaires... avec le constat, fait en élaborant ce graphique, qu'on a une forte progression du commerce non sédentaire, avec plus de 600 établissements aujourd'hui immatriculés au Registre du Commerce et des Sociétés, point également à souligner.

Je donne maintenant la parole à Philippe DRHOUIN afin qu'il apporte sa vision de la situation ».

Philippe DRHOUIN, Vice-Président « Commerce » de la CCI du Jura : « Effectivement, je peux apporter un témoignage et pas uniquement basé sur la Ville de Lons-le-Saunier, mais un peu plus général, sur le département, voire sur le niveau national.

La problématique que le commerce rencontre aujourd'hui, c'est celle de la petite entreprise. Nous sommes face à un vieillissement de la population et des commerçants qui fait qu'on est amené à une cessation d'activité quand il n'y a pas de repreneur. Il y a un véritable problème de cession-reprise pour le commerce spécialisé, le commerce toute activité confondue et je pense notamment aux métiers de l'alimentaire. C'est d'autant plus significatif dans les petites agglomérations, moins sensible sur des agglomérations plus importantes, comme Lons-le-Saunier et Dole, car il reste encore à côté de l'économie commerciale. Mais dans les petites villes comme Poligny, Arbois voire Moirans, c'est plus compliqué lorsqu'on perd une spécificité commerciale, du professionnalisme, on dégrade vite l'activité commerciale.

Aujourd'hui, on subit un vieillissement de la population commerçante, un problème de transmission et cela amène à celui lié aux nouveaux modes de fonctionnement du commerce en général qui est le digital et, sans même parler de la mise en place de la vente à distance, simplement la communication par le digital et le numérique. Cette population de commerçants vieillissante n'est pas formée, pas adaptée ou n'a pas la volonté de s'y mettre pour communiquer sur son point de vente de cette façon.

C'est un véritable problème, je le répète, plus significatif dans les petites agglomérations et qui maintenant vient toucher les plus grandes. On perd du professionnalisme en centre-ville, ce qui

amène à perdre de l'attractivité, et ce professionnalisme se déplace vers les zones périphériques. Et donc le consommateur, au-delà des problématiques de circulation et de stationnement, va chercher son produit là où il trouve un professionnel bien souvent installé en périphérie.

Mon constat est le suivant. On va perdre de la spécificité en centre-ville au-delà de ce que Daniel LEPRE vous a présenté en introduction ».

Michel DRONIER, Président de la Fédération Jura Commerces: « Je vous remercie de me donner la parole. Il est vrai que je connais bien la problématique de centre-ville puisque notre Fédération est représentante du commerce sur l'ensemble du département et nous sommes sur le terrain tous les jours.

Je veux vous parler un peu de notre Fédération Jura Commerces pour faire davantage connaissance. La FDAC du Jura, a été créée le 9 mars 1987 par quelques Présidents d'unions commerciales, encouragés par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura. Au fil des années et suite au décès de son Président fondateur en 2008, souhaitant pérenniser ce qui avait été entrepris depuis le départ, je lui succède donc à la présidence de la FDAC qui change de dénomination pour finalement s'appeler la FJC. L'objet de cette association, c'était la défense et la promotion du commerce, de tout ce qui se rapporte au développement économique, à l'animation, l'amélioration et la valorisation de l'image de marque du commerce jurassien et être en cela incontournable dans l'ensemble du tissu économique du département. Le rôle de la FJC, c'est de fédérer toutes les unions commerciales et associations de commerçants, y compris les centres commerciaux de notre département - je pense que notre Fédération a été l'une des premières à faire cela et c'est ce qui représente une véritable force économique pour défendre et promouvoir les intérêts du commerce jurassien. Nous comptons à ce jour 27 adhérents, dont 25 associations de commerçants, artisans, prestataires de services et professions libérales, soit l'ensemble des unions commerciales actives qui représentent environ 2 000 commerces intégrant les UC. Nous avons 800 adhérents avec Alerte Commerces et 200 de plus avec la Cyber Alerte... ce qui prouve que notre utilité et notre savoir-faire collectifs sont reconnus par l'ensemble du monde du commerce jurassien. La FJC représente donc une réelle force économique, de décision et de proposition. Elle initie des projets en corrélation avec les associations de commerçants telle la mise en place d'outils pouvant aider à la structuration des associations de commerçants, ainsi qu'à la recherche et au développement des commerces, grands et petits.

Promouvoir auprès des commerçants et collectivités la nécessaire création d'offices de commerce qui est le meilleur relais et outil de compétence, de professionnalisme, pour assurer l'avenir de nos centres villes et une aide indispensable pour les UC qui sont à bout de souffle de leur engagement et du bénévolat. Notre présence et notre aide dans le montage des offices de commerce de Dole, que nous allons préparer à Salins et bientôt Bletterans, et je l'espère Lons-le-Saunier.

Un de nos buts était donc d'assurer bien sûr et avant tout la pérennité et la sécurité de nos commerces pour la bonne raison que pour assurer le retour du consommateur dans nos centres villes, il était nécessaire de sécuriser nos commerces et nos rues commerçantes. Alerte Commerces reste un exemple de réussite de la FJC car on en est à l'initiative (800 adhérents cette année); et c'est avant tout le résultat d'un partenariat exemplaire entre commerçants, CCI et forces de l'ordre. Le succès du dispositif, en équipe avec la CCI du Jura, a largement dépassé les frontières de notre département et est devenu un exemple au niveau national. Depuis 2010, nous l'avons dupliqué dans 66 départements et nous avons obtenu le 1er prix national CCI de l'innovation (dans sa catégorie) face à plus de 80 concurrents qui représentaient les CCI de France.

La sécurité et la mise en confiance des consommateurs favorisent le retour de la fréquentation en centre-ville avec achats dans les commerces de proximité. C'est pourquoi, pour assurer et aider nos clients qui seraient en difficulté (malaise ou accidents...), nous avons mis en place « le commerçant citoyen » : initiation aux premiers gestes qui sauvent, défibrillateurs avec le SDIS par la mise à disposition gratuite pour tous les commerçants dans toutes les UC du Jura.

La sécurité des commerces, c'est aussi faire face à de nouvelles menaces numériques, informatiques, les cyberattaques sur les systèmes des entreprises et plus particulièrement, plus vulnérables, les commerces de proximité. C'est pourquoi la FJC, en partenariat avec la Chambre de Commerce du Jura, a mis en place pour les commerçants jurassiens la Cyber Alerte, en complément d'Alerte Commerces, afin de délivrer des messages de prévention et d'alerte qui sont retransmis par un outil informatique spécifique qui délivre régulièrement des bonnes pratiques pour mieux protéger et faire face à ces cyber-attaques. La CCI du Jura vous propose également diverses prestations sur la Cyber sécurité, sensibilisation, diagnostic, mais aussi de formation et RGPD, en prenant contact avec Bruno GALLET. La FJC participe aussi à la mise en place de mesures d'accompagnement d'aide exceptionnelle aux entreprises en difficulté. On a tous subi les événements des gilets jaunes ; il a donc été mis en place une cellule d'information et une ligne téléphonique en Préfecture pour aider à faire face à cette situation exceptionnelle. Une autre mesure très importante d'accompagnement des entreprises en difficulté – face aux problèmes causés par les travaux des centres villes dans le Jura - en collaboration avec les CCI-CMA-FJC et collectivités a pu être mise en place. Et pour la première fois, cette aide exceptionnelle a été mise en œuvre sur Saint Claude par notre partenaire Initiative Jura. Résultat : zéro commerce fermé. Cette aide est destinée à aider tous les commerçants du Jura en difficulté impactés par des opérations de cœur de ville.

Un autre point important qui est en cours de réalisation et auquel je tiens tout particulièrement : la prévention des déchets des commerçants et artisans du Jura « le commerce écoresponsable ». Toujours en partenariat avec la CCI du Jura, la FJC a rencontré Mme Julie BOUZIGOU de la CCI de Saône-et-Loire qui mène une action sur la prévention des déchets. La CCI a signé en effet une convention avec l'ADEME qui permettra de réaliser des diagnostics dans les commerces qui peuvent être concernés. Au démarrage, les premiers diagnostics seront réalisés dans une ville-test dans le Jura et c'est Lons-le-Saunier qui sera la 1ère ville à bénéficier de ces labels. Cette opération doit se faire avec la collectivité locale qui a donné son accord de principe pour la mise en place de solutions pérennes. L'opération est entièrement gratuite pour les commerçants. Cette action vise à labelliser les commerçants, artisans, restaurateurs engagés dans la préservation de notre environnement et de notre planète. Adopter les bons gestes, c'est valoriser le commerce jurassien comme acteur du développement durable. C'est aussi participer activement au programme « zéro déchet, zéro gaspillage ». Un beau défi à relever, c'est bon pour la planète, bon pour nos commerces et pourquoi pas le Jura comme département pilote « zéro déchet, zéro gaspi. ».

Toutes ces actions menées par la FJC ont été réalisées sans subvention, uniquement par du bénévolat et simplement par les cotisations et les recettes d'Alerte Commerces.

Voilà, quelles sont les actions que nous menons avec très peu de moyens, auprès de tous les commerces, les unions commerciales du département. Les UC, c'est quelque chose d'incontournable pour l'animation de nos villes, pour dynamiser nos centres villes et c'est la raison pour laquelle nous faisons tout pour les conserver, les aider. Et je crois qu'aujourd'hui, la meilleure aide que l'on peut apporter à ces UC, ce sont les offices de commerce. Je crois qu'en demandant à notre ami Jacques PECHINOT de nous en parler, c'est montrer un exemple de réussite sur Dole. Et puis c'est la véritable aide aux UC qui sont aujourd'hui un petit peu, comme je le disais, à bout de souffle, car le bénévolat a ses limites. C'est donc aujourd'hui l'affaire de gens compétents, de gens formés, de managers de centre-ville pour améliorer et redonner à notre commerce le dynamisme qui à mon avis est nécessaire au commerce de centre-ville, de

proximité, qui a beaucoup à gagner sur le potentiel de la consommation de proximité et des circuits courts ».

Daniel LEPRE remercie Michel DRONIER et donne la parole à Jacques PECHINOT.

Jacques PECHINOT, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole : « La présentation que vous avez faite du commerce de proximité et du commerce de centre-ville laisse entrevoir ce que je me suis dit : « Mon Dieu, d'ici un an, c'en est fini de ce commerce de centre-ville ! » Je crois que la présentation est trop négative. Je pense au contraire que le commerce de centre-ville a des armes fabuleuses. C'est une concentration de formidables talents, de formidables savoir-faire, au milieu d'un patrimoine remarquable quelle que soit la ville, au milieu d'une histoire phénoménale et dans un environnement où l'on a un maximum d'appellations d'origine contrôlée (d'AOP, d'AOC, etc.) et on a tout pour réussir.

Ce qu'il faut, à l'instar du Président PERNOT, c'est quand il y a des problèmes, plutôt que de fermer les yeux, les oreilles et la bouche, on prend les choses à bras le corps et on fonce dedans, et on cherche des solutions. Les solutions, on ne les a pas forcément nous-mêmes, pas forcément sur place. Il faut d'abord aller voir ce qui se passe ailleurs, dans les villes qui nous font envie et où on se dit « qu'est-ce qu'il se passe, comment font-ils ? Nous, on a une vacance commerciale phénoménale, si importante, les commerces sont fermés, les commerçants sont des vieux, ils n'ont pas envie de faire. Les jeunes, ils n'osent pas venir parce que cela ne les intéresse pas... alors qu'une ville à 150 km, 300 ou 500 km nous fait dire : qu'est-ce qu'elle fait ? Donc, allez d'abord voir ce qui s'y passe de bien. Il existe une association à laquelle la ville de Dole a adhéré et qui s'appelle « le centre-ville en mouvement », qui regroupe environ 400 à 500 villes de France et avec de nombreuses villes de 10 000 habitants. On y retrouve aussi des métropoles très importantes. On se rend compte que, quelle que soit la taille de la ville, quel que soit son emplacement, on a tous les mêmes soucis, les mêmes problèmes, les mêmes « emmerdes ». C'est juste une variation d'échelle. A partir du moment où certaines villes ont pris le problème à bras le corps avant nous, à partir du moment où elles cherchent le problème, des solutions ont été trouvées. Et lorsque je demande comment ils ont fait, je vois comment pouvoir le transposer.

Ce que je veux vous apporter, c'est vraiment l'idée que nos centres villes sont l'église au milieu du village. C'est là que ça se passe, c'est au centre-ville, ce n'est pas en périphérie – ce n'est pas vrai - ; ça a été vrai parce qu'il y avait cette société de consommation en plein développement, une demande phénoménale des consommateurs en produits et il fallait monter ces périphéries, ces supermarchés, ces hypermarchés... Il fallait le faire pour répondre à cette demande qui était une nouveauté. Et puis pour les collectivités, cela a effectivement apporté des ressources financières importantes, des créations d'emplois. On peut en parler, on peut relativiser le problème, le regarder d'un côté comme de l'autre, cela a retiré des entreprises des centres villes, cela a créé des emplois... Moi, ce que je veux dire là, c'est qu'il ne faut pas mener de combats entre centre-ville et la périphérie. Tous les deux sont complémentaires, absolument complémentaires. Je parle pour Dole, vous connaissez sa situation géographique : on est à 40 minutes du centre-ville de Dijon et à 40 minutes de celui de Besançon. Cela veut dire que les commerçants, artisans, prestataires de services de Dole et du centre-ville de Dole sont des hussards du commerce, ce sont de vrais combattants : ils sont vaillants. Vaillants mais parfois désespérés. Pourquoi ? Quand on veut donner de sa ville une image dynamique, il faut soutenir son activité commerciale. C'est ce que nous avons fait depuis 2014 lorsque, avec Jean-Marie SERMIER, Jean-Pascal FICHERE et maintenant Jean-Baptiste GAGNOUX nous avons les affaires en main. Nous avons donc décidé de mener un certain nombre d'actions qui ont été d'ailleurs les prémices d'une action plus nationale dont vous avez entendu parler et qui s'appelle l'action « Cœur de ville » et qui concerne 220 villes de France. Nous sommes, je crois comme Lons-leSaunier, parmi celles-ci. Ça nous amène différentes possibilités. Ce que je veux dire, c'est que le commerce ne peut pas fonctionner s'il n'y a pas la volonté de la collectivité territoriale et il ne peut pas fonctionner s'il est débouclé de l'urbanisme et de l'habitat. La demande des gens, c'est du commerce, mais ils veulent aussi une jolie ville, que l'habitat se fasse au centre-ville - ça c'est un peu compliqué, mais les actions se passent — et qu'il y ait des animations. Ça c'est le second message.

Alors, j'ai une triple expertise. J'interviens ici en tant que Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en charge du commerce et de l'artisanat. J'ai une seconde expertise, c'est mon implication dans l'union commerciale de Dole depuis plus de 30 ans... J'en ai été Président pendant un moment et j'ai toujours été au conseil d'administration, j'ai monté des dossiers FISAC aussi, j'ai fait pas mal de choses et, vous l'aurez compris également, je suis artisan-commerçant en centre-ville et j'ai la tristesse de vous annoncer que dans quelques semaines, j'aurai enlevé mon tablier... pour la plus grande tristesse des Dolois! Tout ça pour vous dire que — au conditionnel — c'est pour me donner davantage à l'activité municipale si les électeurs souhaitent renouveler notre mandat.

Michel DRONIER a effectivement parlé de l'office de commerce. Cet office, il faut savoir que ce sont les commerçants qui l'ont demandé en 2009 et 2010 parce que déjà à cette époque, ils constataient que le centre-ville de Dole était en perdition ; on avait une vacance commerciale phénoménale et les mêmes éléments, commerçants vieillissants, manque ou pas d'attractivité pour les jeunes et non développement des activités commerciales. Donc cette initiative a été portée par le Président CHALON à l'époque, avec un budget de 9 000 € et un 1/2 temps plein. Et pour vous parler de l'évolution que nous lui avons donnée, aujourd'hui nous sommes à un peu plus de 50 000 € de ressources de la collectivité et nous avons 2.5 emplois à temps plein qui travaillent à l'office de commerce.

Alors nous avons mené plusieurs actions. Ces actions on les avait en tête, mais on a pu les trouver également dans d'autres villes comme je vous l'ai dit tout à l'heure. Par exemple, on a une stratégie qui s'appelle « les pépinières commerciales ». Qu'est-ce que c'est ? Lorsque nous avons des porteurs de projet qui arrivent, et quand ce sont des projets innovants, on permet à ces porteurs de projet de s'installer au centre-ville. On prend en charge (portage de la ville) une partie du loyer, la première année au moins 50 % et en fonction des résultats sur une période de 3 ans on réduit notre participation sur ce loyer, ce qui permet aux entrepreneurs de travailler sans avoir une charge locative trop importante.

Une deuxième chose que l'on a mis en place, c'est l'accompagnement des porteurs de projet. C'est un accompagnement que l'on fait avec Initiative France, et plus précisément l'antenne doloise qui s'appelle Initiative Dole Territoire et qui permet à ces porteurs de projet de bénéficier — entre autre — de prêts à taux zéro. Ce sont des prêts d'honneur qui eux servent de levier pour les banques et qui leur permettent de bénéficier de prêts sur des montants plus importants. C'est un élément qui est vraiment dynamisant pour amener des entrepreneurs sur le cœur de ville.

On a mis en place des aides financières pour le développement, pour encourager la réhabilitation des locaux commerciaux. On apporte une aide directe aux propriétaires ou aux commerçants qui veulent réhabiliter leurs locaux. Et on a mis en place d'ailleurs un fonds de soutien en partenariat avec le Ministère de l'aménagement du territoire, afin d'accompagner les prêts à taux zéro des porteurs de projet.

Nous avons également lancé un projet qui s'appelle « Achetez à Dole ». C'est un site internet que nous avons mis en place et qui est porté par la collectivité et qui permet aux commerçants du centre-ville et à d'autres commerçants pour quadriller toute la zone de notre action, de mettre en ligne leurs produits. C'est un projet que nous portons depuis 3 ans, avec actuellement je crois 4 500 produits et 80 commerçants.

On parlait tout à l'heure des commerçants qui ne se sentent pas bien avec le système internet – c'est vrai, c'est assez complexe et puis c'est très long – et on se rend compte que sur les 80 commerçants inscrits sur cette plateforme, il y a seulement une dizaine qui réalise un chiffre d'affaires, je ne vais pas dire remarquable, mais disons représentatif. Et la difficulté, c'est que sur cette dizaine de commerçants qui font fonctionner ce site « Achetez à », il y en a 2 ou 3 qui font leurs propres sites internet et donc qui quittent le système. C'était peut-être une fausse bonne idée, mais nous avons mis en place cet outil et il nous a permis de proposer des chèques cadeaux. La première année, on était à 10 000 € de chèques cadeaux et là on va arriver à 100 000 € en 2 ans. C'est-à-dire qu'on a une personne, qui fait partie de l'office de commerce, qui va rencontrer toutes les entreprises du territoire et plus précisément les comités d'entreprises pour leur vendre des chèques cadeaux, plutôt que ces CE aillent acheter sur des centrales plus nationales. On se rend compte qu'il y a un vrai engouement de la part des entreprises qui se sentent enfin « attachées » à ce territoire et qui souhaitent vraiment apporter ce chiffre d'affaires à des entreprises indépendantes (et les franchises bien sûr) du territoire. Il faut savoir que ce chèque-cadeau est accepté aussi bien dans les grandes surfaces que dans les commerces indépendants.

On a fait une intervention également au niveau de l'immobilier commercial. On a créé une Société Publique Locale qui s'appelle « Grand Dole Développement » qui rachète des commerces ou des immeubles en très mauvais état. Le rez-de-chaussée dédié au commerce est réhabilité soit en petites cellules ou lorsque les cellules sont mitoyennes, on les découpe en cellules plus importantes. Les dessus de rez-de-chaussée sont réhabilités en appartements.

On a mis enfin en place pour la période d'été des galeries éphémères dans les commerces de la vieille ville où ont été installés des artistes, sculpteurs, peintres, poètes, écrivains, etc... Et donc on les fait tourner : la première année on avait une trentaine d'artistes et on en a plus de cent. Et on a même un problème pour les accueillir car on trouve de moins en moins de cellules disponibles. Enfin, ces galeries éphémères deviennent des boutiques éphémères pour les artisans d'art et les gens qui viennent présenter leurs travaux.

Voilà les quelques actions que nous avons menées et voici quelques éléments de résultats. Il faut ainsi faire remarquer que lorsqu'on est arrivé aux affaires, la vacance commerciale était en moyenne en centre-ville de Dole de 25 % et elle est actuellement à 13.5 %.

Je tiens à dire une chose importante, c'est que toutes ces actions, vous l'aurez compris, sont des actions portées par la collectivité. Et je regrette très sincèrement que l'Etat abandonne les commerçants. Je le dis d'une façon... importante. On voit par exemple le FISAC qui permettait à l'époque de bénéficier d'une aide importante. Maintenant, c'est une démarche administrative qui se limite au mieux à une subvention de 3 000 € qui est touchée au bout de 5 ans après, je ne veux pas dire 50 kg, je vais dire 45 kg de paperasserie administrative. Ça c'est intolérable et c'est se moquer des permanents. Il y a une deuxième chose aussi, je vous ai cité le projet d'action commerciale Cœur de ville. Dans ce projet, il y a tout un volet de soutien aux commerçants. Ce qui a fait que ces 220 villes de France ont été sélectionnées, c'était que leur taux de vacance était particulièrement important. On sait qu'au-delà de 13 %, le taux de vacance d'une ville est trop important pour tenir un équilibre économique. Et bien, les projets initiaux Cœur de ville prévoyaient pour les villes dont la vacance commerciale était très importante, de créer des zones franches urbaines, ce qui permettait pendant 14 ans aux entreprises d'une part sur une période de 5 ans (les 5 premières années) d'avoir une exonération totale des charges sociales et fiscales, patronales bien sûr, et au niveau de la TVA, en fonction de l'amélioration du chiffre d'affaires, cette part-là était réduite... Tout cela a été totalement abandonné. Donc c'est franchement déplorable et là, c'est la même chose dans le constat fait sur le vieillissement des entrepreneurs, des commerçants, bien sûr ils sont vieux, mais pourquoi ne se renouvellent-ils pas ? La vraie question est là. Ce n'est pas une question de pouvoir de la collectivité locale, c'est bien une question de statut économique et social. Comment voulez-vous qu'un jeune qui se met à son compte tienne alors qu'il se fait allumer comme ce n'est pas permis par les charges sociales. Et les services fiscaux et les services URSSAF, RSI... et tout le monde et les politiques savent tous que les artisans, les commerçants travaillent en moyenne 45/50 heures – et je suis gentil – par semaine, sur 49 ou 50 semaines par an. Comment voulez-vous qu'ils acceptent d'être spoliés sur les résultats en fin d'année de 50 % du bénéfice ? Ce n'est pas normal. Il y a réellement une vraie réflexion à avoir sur ce sujet-là. Je ne sais pas quelle est la solution, mais cela ne peut pas durer. Et la vraie raison pour laquelle le commerce des centres villes ne se renouvelle pas, elle est là et uniquement là. Les politiques ont la volonté de relancer leur centreville et on est sûr et certain qu'ils s'en donnent tous les moyens. On n'est pas les seuls en France à le faire, toutes les villes essaient de le faire selon leurs moyens. Mais la seule façon qu'on aura de s'en sortir, c'est de donner un vrai statut et une vraie chance aux artisans et aux commerçants des cœurs de ville pour qu'ils gagnent au moins dignement leur vie. Voilà ce que j'avais à dire ».

Daniel LEPRE: « Merci Monsieur PECHINOT. Effectivement, sont attendus un statut social, un statut reconnu pour ces professions. Je donne la parole à Madame Véronique BEAUD pour la partie saint-claudienne du commerce et sur les travaux qui ont rénové récemment tout le centre-ville ».

# Véronique BEAUD, Présidente de l'Office de Tourisme, Commerce & Artisanat Haut-Jura Saint-Claude :

« Je vous remercie de me donner la parole. Je vais vous présenter ce qui se passe à Saint-Claude. C'est vrai que nous avons un état des lieux comme présenté, avec des éléments similaires pour le centre-ville.

Nous avons des commerçants propriétaires, âgés et qui n'exercent plus car lorsqu'ils ont cherché à vendre leur fonds de commerce, il ne s'est pas vendu tout de suite et donc ils ont perdu plus de 10 ans. Et aujourd'hui, lorsqu'ils essaient de louer leurs bâtiments, même pour un coût de location au niveau du prix du marché – ils en voudraient même le double – ils ont beaucoup de difficulté à trouver des repreneurs et ils laissent les choses en l'état. On a des locaux qui souvent ne correspondent plus à la demande, qui sont trop petits, qui ont besoin de réparations... Donc les propriétaires ne veulent pas engager les réparations même si on a également des dispositifs de prêts.

Il y a une autre difficulté, également dans les centres villes qu'on n'a pas citée, c'est celle qui concerne le lancement des travaux sur les bâtiments des centres parce qu'on est sur de l'ancien. Si l'on veut ouvrir une exploitation de commerce, on a des interventions délicates et les artisans ne veulent plus intervenir sur des murs de refend, par exemple. Et donc on a un peu de mal à réaménager ou réhabiliter des commerces qui sont mitoyens avec d'autres boutiques.

On a aussi ces commerçants qui ont du mal à s'inscrire dans l'évolution. On en a parlé effectivement : l'adaptabilité aux nouvelles technologies parce que nous aussi on a lancé une plateforme et ce n'est pas toujours si facile.

Et aussi, il y a nécessité de s'adapter à une modularité des horaires d'ouverture. Car c'est vrai que la demande serait maintenant sur des ouvertures en nocturne, des ouvertures à l'heure du déjeuner... Les gens n'ont plus la même façon de s'approprier les centres villes... Souvent par exemple, on a une population qui vient travailler sur la ville, qui vient de l'extérieur, qui a du temps le midi et qui souhaiterait prendre ce temps-là pour faire ses courses et on a très peu de commerces qui sont ouverts durant la pause méridienne. On souhaiterait aussi des nocturnes, mais on n'arrive pas tellement à changer les mentalités...

Alors, au niveau des atouts, comme vous le citez, on a un centre-ville qui est refait à neuf, c'est très agréable, et qui redevient un lieu de promenade. C'est tout récent, mais nous avons eu des

animations qui ont été faites en période d'été et on va voir les choses évoluer à l'avenir, sur l'année prochaine.

Et on a d'autres choses qui commencent à se mettre en place.

Pour les atouts, nous avons également mis à disposition une plateforme « Achetez à Saint-Claude » pour nos collègues. C'est un travail qui avait été réalisé avec les commerçants, la collectivité (la commune de St Claude et la Communauté de Communes). C'est là qu'on est devenu office de tourisme, du commerce et de l'artisanat, parce qu'on a considéré que c'était quelque chose qui allait bien ensemble. On voulait avoir une personne de proximité qui soit là pour rendre des services, enfin un endroit où les commerçants pouvaient venir se renseigner; on l'a mis en place avec la billetterie et on peut faire beaucoup d'opérations entre le tourisme et le commerce sur cette plateforme. On a actuellement, suite a eu un problème avec la personne qui s'en occupait depuis 1 an qui a dû partir, un redémarrage sur une nouvelle dynamique. On a 53 commerçants aujourd'hui et c'est vrai que les commerçants ont besoin énormément d'être accompagnés, c'est-à-dire que la personne responsable de la plateforme « Achetez à », si elle n'est pas derrière eux en leur disant « c'est votre vitrine, mettez vos produits ». Certes, on a été confrontés à plusieurs problèmes techniques désormais réglés et cela va maintenant aller beaucoup mieux. C'est plus facile, car on a mis un système pour que les produits arrivent directement. Il faut que ça rentre dans les mœurs des commerçants qui ont toujours été partants, plein d'entrain, mais de fait c'est un investissement qu'on partage avec eux pour qu'ils s'investissent également.

Dans les atouts, on a aussi toutes les campagnes où l'on voit que le commerce revient quand même en proximité de plus en plus et même dans les petits villages, au-delà du centre-ville et dans toutes les petites communes, tout le monde cherche à accompagner les commerçants à s'installer. Effectivement, on a des fonds de concours distribués par la Communauté de Communes dans les petits villages. Dans tous les appuis, par la compétence économique de la Communauté de Communes, les communes essaient d'abord d'aller dans la limite de leurs possibilités financières et réglementaires, ce qui est parfois un peu compliqué... Car si on a des collectivités qui ne s'entendent pas de base, cela peut être difficile. Mais par rapport à ça, ça commence à être un petit peu plus rodé. Donc on a mis en place la plateforme « Achetez à Saint Claude » sur l'ensemble de la Communauté de Communes Haut-Jura St Claude.

La collectivité a d'ailleurs adhéré aussi à Initiative Jura avec les dispositifs qui ont été signés pour le prêt à 0 % qui aide les commerçants à s'installer et quand les banques voient que le prêt est accordé, ce sont des gens à qui l'on peut faire confiance.

On a un dispositif de boutiques à l'essai qui doit être également mis en place – il n'a pas encore démarré – où c'est la collectivité qui reprend un commerce, qui le remet en état et qui le loue pendant 6 mois ou 1 an à un commerçant, à un taux moindre pour qu'il puisse s'installer.

Et on a aussi la mise en place de boutiques éphémères. Mais il faut encore qu'on trouve les propriétaires qui veulent louer leur commerce et ce n'est pas toujours très facile.

On a également sur la Communauté de Communes Haut-Jura St Claude une réflexion pour l'aide à l'immobilier d'entreprise et au commerce : c'est en cours. Ce serait une subvention qui serait votée par la Communauté de Communes.

Et il y a également avec la commune de Saint-Claude un travail sur l'habitat de centre-ville, car c'est vrai qu'il y a beaucoup d'appartements et de bâtiments au centre de Saint-Claude qui ne sont pas utilisés.

Ce qu'on voit par contre, ce sont des demandes pour le commerce de centre-ville, où souvent la demande pour s'installer concerne une activité de type restauration rapide ou kébab et ce n'est pas forcément ce qu'on voudrait voir en centre-ville. Notre objectif, c'est d'essayer d'être plus proche de ce qui est demandé aujourd'hui, de l'artisanat par exemple ; les gens cherchent à se rapprocher de la production de créations locales, beaucoup de magasins d'utilité par exemple..., ce qui serait demandé par les clients, mais on n'a pas forcément de candidats pour s'installer

dans ces domaines. On n'a pas non plus tellement de demandes sur quelque chose qui serait bien dans l'air du temps, c'est la seconde main de qualité. J'étais un jour en Angleterre dans des petites villes : on voit souvent des commerces de seconde main, cela fait comme une petite boutique mais c'est de l'occasion. On n'a pas beaucoup de contacts.

Et je trouve aussi que ce qui est difficile, c'est que la personne qui souhaite s'installer pour devenir commerçant, c'est à plus de 80 % des chômeurs qui sont en fin de droit. Donc en fait, ils n'ont pas vraiment un projet construit, si ce n'est une idée en se disant « tiens, pourquoi pas me mettre comme commerçant » et qui sont attirés par le fait qu'on peut les aider. Mais voilà, l'objectif serait, comme vous le disiez, d'essayer de créer des vocations pour les jeunes. Il faut leur montrer qu'il faut les accompagner pour que cela soit rentable et reconnu, pour les aider à savoir quels commerces pourraient être rentables et puis comment on fait... Il faudrait peut-être aussi que les collectivités s'investissent un peu plus au niveau de l'événementiel, parce que créer un événementiel dans un centre-ville, c'est souvent porté par l'union commerciale qui par ailleurs doit travailler avec la collectivité, car c'est un vrai travail à faire, pour mettre parfois à disposition du personnel. Et puis il faut une vraie coordination, une symbiose entre tous les acteurs qui portent le commerce, la Communauté de Communes, la commune, l'union commerciale, etc.

Voilà il y a des pistes à explorer, mais je suis vraiment en phase avec vous : comment fait-on pour créer des vocations, pour aider les gens, au-delà des problèmes pour trouver, pour remettre à niveau nos commerces ? Comme je l'ai dit, on sait qu'il y a des choses qui existent, des opportunités. Comment fait-on pour retrouver des vocations quand on sait qu'aujourd'hui les campagnes nationales sont vraiment sur l'achat de proximité ? »

**Le Président Jean-Pierre PARIZON** : « Pour rester sur le commerce, est-ce qu'il y a des questions, des remarques, des suggestions ? »

Denis PRAT, Directeur Départemental de la Banque de France : « Je voudrais apporter une petite précision sur les perspectives nationales pour le petit commerce. Sur la dernière année, on est sur une progression de 1.3 % pour l'activité en volume. La vente à distance c'est + 5 %, les hypermarchés c'est - 1 %. Ceci dit, dans la durée sur les 10 dernières années, le petit commerce a souffert pour ses tendances constatées, puisque sur cette période, c'est - 3 %. Voilà les dernières tendances recueillies ».

Serge LACROIX, Vice-Président de la Communauté de Communes Jura Sud : « Merci de me donner la parole. Je vais essayer d'être court, parce que j'ai entendu tellement de choses et il y en a beaucoup à dire.

Mais pour faire court, je croix qu'il y a deux choses : il y a la responsabilité des élus et il y a celle des commerçants.

L'élu, il est là pour faire quoi ? Et je parle d'un bourg-centre, par rapport à ceux qui se sont exprimés et qui parlaient plutôt des villes. L'élu est là pour faire rayonner son bourg-centre, pour que — je l'ai entendu — l'habitat soit intéressant pour attirer des gens. L'élu est là aussi pour animer, faire en sorte qu'il y ait beaucoup d'animations — je pense que c'est ce qu'on cherche tous à faire -. Mais je pense qu'il faut que ça s'arrête là, parce que par rapport à ce que j'ai entendu ce soir et moi je suis né dans le commerce et j'ai vécu ça, lorsqu'on habite à Moirans-en-Montagne et qu'on est à 20 km d'Oyonnax, 20 km de Saint-Claude, 25 mn de Lons-le-Saunier et que ces villes-là ont fait en sorte à un moment donné que toutes les grandes surfaces possibles puissent s'installer, il ne faut pas s'étonner que tous nos bourgs-centres aient souffert. Les clients de nos bourgs-centres sont tous dans ces villes. Alors maintenant, quand j'entends certaines villes — et j'ai eu l'occasion de le dire à Jean-Baptiste GAGNOUX et Jean-Pascal FICHERE : « vous avez fait en sorte de créer des zones commerciales énormes et vous allez

bientôt avoir des friches commerciales, et maintenant à grands coups d'euros vous ramenez des commerces dans vos centres villes. » Moi je considère qu'une collectivité, elle est là pour aider au minimum, mais elle ne l'est pas pour aider outrageusement. Un commerce, c'est une entreprise comme une autre. Donc quand on attire un commerçant, il faut déjà connaître son profil et son projet. Le chargé de mission à Moirans, c'est moi pour le commerce. Donc, je reçois les commerçants et quand j'ai la personne en face de moi, je sais s'il va être capable de tenir un commerce ou pas. Pendant 1 heure, il n'y a pas besoin d'en savoir beaucoup. Et cela a été dit aussi, à juste raison, il y a beaucoup de gens — même s'il y en a moins maintenant — qui se retrouvent au chômage et qui disent « tiens je vais ouvrir un commerce ». A Moirans, en général, ça ne marche pas longtemps. Voilà, je pense que ce qu'il faut bien respecter, c'est quel est le rôle de l'élu et quel est le rôle du commerçant. Et puis, à un moment donné, il faut prendre des décisions.

A Moirans, on a fait une étude sur la réhabilitation du bourg-centre. Au début de mon mandat, je me suis battu pour retrouver une deuxième moyenne surface alimentaire. On a trouvé, avec un investisseur qui allait investir au rond-point du karting de Moirans. Mais l'étude nous a démontré que si on laissait faire cette moyenne surface alimentaire, le commerce du centre-bourg allait en souffrir. Et je remercie le Président PERNOT qui a eu la chance de m'amener une étape du Tour de France et j'ai eu l'occasion d'être à Paris à la réception et de me trouver avec un personnage important de Carrefour. J'ai échangé avec lui et on a pu ouvrir un petit Carrefour Market dans le centre-bourg. Donc, je pense qu'à un moment donné, notre rôle est de faire en sorte que face aux gens qui se plaignent qu'il n'y ait pas de commerce en centre-ville, la première question à leur poser, c'est si eux ils font leurs achats ici. Vis-à-vis des élus, je me suis battu pour que ceux du conseil municipal n'aillent pas faire leurs courses ailleurs pour ce qu'ils pouvaient trouver localement. Et puis après, j'exagère un peu, quand je remonte de Lons-le-Saunier et qu'il me reste 40 kms d'autonomie, je fais le plein à Moirans. Il n'y a qu'une chose que je ne fais pas à Moirans-en-Montagne, avec un clin d'œil à Clément PERNOT, c'est aller chez le coiffeur!

Voilà, c'est tout un ensemble de choses, mais on n'est pas là pour aider outrageusement, parce que vous savez, maintenant, c'est « il n'y a plus de commerce, il faut que la collectivité finance, il n'y a plus de médecin, il faut que la collectivité finance », tout le monde vient vous trouver en permanence et l'Etat n'est pas là non plus pour financer tous les commerces inimaginables. Il y a un moment donné où il faut faire attention à la dépense publique : les médecins, les commerçants, les crèches gratuites... Il faut qu'il y ait des gens qui aient envie de tenir des petits commerces. A partir de là, on peut les aider nous aussi, et je suis d'accord avec vous, à négocier des loyers où les propriétaires ont parfois des immeubles laissés à l'abandon, les motiver pour éventuellement les refaire, parce que si on leur propose qu'il y ait un commerçant souhaitant s'installer, il faut qu'il y ait des loyers qui soient accessibles. Les loyers à Moirans-en-Montagne c'était à un moment donné 600, 700, 800 euros et maintenant c'est 300, 350 euros parce que les gens ont compris qu'il fallait baisser. Voilà, ça c'est le rôle de l'élu. Voilà l'analyse que j'essaie de faire dans mon bourg-centre ».

Daniel LEPRE: « Je vous remercie. D'autres remarques, interventions? »

Michel CHAMOUTON, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat : « J'ai entendu différentes expressions ce soir et on peut se rejoindre. Je salue d'ailleurs Serge LACROIX, on était ensemble ce matin pour le travail qui a été fait par Serge dans sa commune, parce qu'il fallait oser et je crois que c'est la bonne option. C'est un travail collectif.

Il y a un attrait certain, ne l'oublions pas car c'est un pays touristique et il faut de l'attractivité. Il y a le public que l'on a toute l'année, l'été, l'hiver et on essaie d'allonger la saison touristique. Je pense qu'il y a encore des possibilités de l'attirer par la communication. Le département du Jura

est un département méconnu. Quand on interroge un peu, on peut faire encore quelque chose de plus collectivement.

Je salue aussi les initiatives prises – et on commence à avoir un peu de recul sur ce qui s'est fait depuis quelques années – sur Dole. Jacques PECHINOT, on a travaillé ensemble, que ce soit sur l'attractivité pour des événements : le week-end gourmand du chat perché par exemple dont on a été à l'origine avec la Collectivité sur cette organisation pour faire découvrir un patrimoine riche et varié. Et je crois aussi que l'aspect qualitatif est important chez les commerçants et les artisans.

On a tous des moments de découragement, mais c'est collectivement, avec la qualité des produits (alimentaires ou vestimentaires, ou autres...) que l'on peut attirer et fidéliser les clientèles. Et l'outil numérique est essentiel, avec ce changement qui est important maintenant. Il y a des outils qui existent : j'ai assisté à des démonstrations dans le département du Doubs, à Besançon, Pontarlier et Montbéliard, d'outils qui peuvent par exemple mettre en relation un client avec une boutique... Après, il faut organiser les choses, mais il ne faut pas baisser les bras. Effectivement, les anciens dont je fais partie, sont peut-être un peu récalcitrants ou moins intéressés par la chose, mais je crois qu'il faut aider les nouvelles générations, c'est le rôle des consulaires que de les assister sur ces nouvelles technologies. Je crois énormément à ce changement.

Il faut composer avec les grandes surfaces, on en voit partout et d'ailleurs les statistiques, comme le rappelait Monsieur le Directeur de la Banque de France, témoignent de l'engouement moindre pour ce type de commerce. Je crois qu'il faut saisir les opportunités et j'en veux pour preuve les actions Cœur de ville. Et je m'en étais d'ailleurs inquiété en Préfecture de Région, il ne faudrait pas que ce soient ceux qui ont détruit les centres villes qu'on réintègre trop (dans les opérations).

Ce n'est pas moi qui fais les courses, mais je vois quand même ce qu'il se passe. Il faut aussi retrouver des cellules avec de l'attractivité et de la qualité, et cela va aussi avec une rénovation des boutiques. C'est vrai que parfois, ce sont des quartiers complets qu'il faut réhabiliter pour donner du confort et dans un centre-ville, il faut pouvoir garer sa voiture quelque part, parce que la mobilité dans le département du Jura, cela passe quand même par l'automobile. Et puis avoir des appartements confortables, avec des ascenseurs, etc... Ça ce sont des gros projets qui peuvent être porté par des organismes de type Office HLM ou autres, et pour l'accession à la propriété également... Il y a des choses à mettre en place et je crois que réinventer le centre-ville et les centres-bourgs est une nécessité. Il y a des gens courageux qui s'y emploient et je fais un petit salut à Serge (LACROIX) pour cela. Effectivement, c'est la seule solution pour arriver à redonner de l'attractivité.

Voilà ce que je voulais dire sur ce sujet et sur ce qui me préoccupe aussi. Mais je crois qu'il faut être positif pour tout ce qui redonnera de l'attractivité, aussi bien touristique qu'économique. C'est un volet important pour notre département ».

Serge LACROIX, Vice-Président de la Communauté de Communes Jura Sud : « Il y a une chose que j'ai oublié de dire qui n'est pas négligeable et qui ne paraît pas dangereuse quand on en parle comme ça : c'est le marché parallèle. Pendant les fêtes, vous avez toujours quelqu'un qui vous dit « je descends chercher des huitres, je vais en remonter 200 bourriches, tu n'en veux pas une, ou du vin, ou du saumon...? », ou les associations caritatives qui vendent... Cela représente pour moi de la concurrence illégale avec le commerce. Et il y en a énormément qui font ça. Avec les commerçants de Moirans, quand on organise le marché de Noël, je leur dis : si vous voulez tenir un stand d'huitres, on ne fait pas venir quelqu'un d'autre. Ce sont des bricoles comme ça pour lesquelles il faut faire attention. Si tu veux une bourriche d'huitres, du saumon, ... tu les achètes dans le commerce ».

Le Président Jean-Pierre PARIZON : « D'autres interventions ? »

Michel DRONIER, Président de la Fédération Jura Commerces: « Je voulais remercier Serge LACROIX pour tout le travail effectué. Je connais très bien les actions, les commerçants de Moirans et l'esprit qui règne depuis qu'il est maire au niveau de la réhabilitation du centrebourg.

Avec tout ce qu'on a dit, l'union commerciale, c'est la pièce maîtresse d'une animation de centre-ville, c'est là qu'il faut aller voir les commerçants, les sensibiliser sur les nouvelles techniques, pour se lancer aussi. Il est vrai qu'aujourd'hui, c'est un peu différent et moi j'ai vécu ça. J'ai commencé avec mes parents dans les années 60, on est toujours victime de ce qu'on appelle l'innovation destructrice. Je l'ai connue plusieurs fois avec internet bien sûr, qui a changé complètement l'offre d'achat. Mais aujourd'hui on est dans une période qui est un petit peu différente, une période de sous-consommation et non plus de surconsommation. L'économie était basée sur la surconsommation et cela permettait de viser et développer beaucoup de commerces... Aujourd'hui, c'est une forme de « déconsommation » où les gens sont à la recherche de la qualité. Et ce sont les circuits courts que l'on cherche de plus en plus, avec la qualité et la sécurité. C'est donc une nouvelle offre qui est bénéfique pour le commerce de proximité étant donné qu'avec des populations vieillissantes – dans les années à venir on aura doublé le nombre de retraités - qui veulent une offre de proximité, qui veulent retourner en centre-ville, qui veulent avoir des appartements confortables en centre-ville pour vivre avec les autres et ne plus avoir trop à se déplacer. Et ce quand on connait les problèmes de circulation, de moins en moins les gens veulent faire des kms - ce qui coûte d'ailleurs très cher pour manger. Alors le commerce de proximité, il a un potentiel fort, mais il faut réellement cibler l'offre en fonction de la demande du consommateur de nos centres villes et bien sûr, comme le disait Serge LACROIX, il faut que les commerçants s'impliquent de plus en plus, en plus du travail de tous les jours. Parce qu'effectivement, ce n'est pas le rôle des collectivités de subventionner les gens pour qu'ils travaillent. Il faut que les gens s'engagent, c'est sûr qu'il faut aider au démarrage ceux qui sont de bonne volonté, qui sont professionnels, qui sont compétents. C'est comme ça peut-être que l'on va contribuer à remettre en marche le commerce de proximité qui, à mon avis, a encore de belles années devant lui. Quand on a entendu tout à l'heure les chiffres en baisse concernant la grande distribution et des hypermarchés, on s'aperçoit aujourd'hui que le commerce de proximité sort en positif. C'est pour ça que l'essentiel est de trouver des bons candidats, puis de la part des collectivités un bon soutien, des chambres consulaires aussi, pour pouvoir mettre tout ça en ordre ».

Le Président Jean-Pierre PARIZON remercie les intervenants de cette table ronde.

\*\*\*\*\*

#### INTERVENTIONS DE FIN DE SEANCE

Le Président Jean-Pierre PARIZON donne la parole à Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura.

Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura: « Je voulais seulement rassurer Michel CHAMOUTON car le Jura est très connu contrairement à ce que tu penses. Moi, je suis subjugué. Ce sont les villes du Jura qui ne sont pas connues, à part Arbois et Saint-Claude. Saint-Claude pour des raisons liées à la ville et Arbois pour des raisons que j'apprécie tout

particulièrement. Non, en fait, le Jura est très connu et je suis sidéré car tous les gamins ont appris les massifs à une époque où il y avait de bons instituteurs, et sur la carte de France, les gens positionnent très bien le Jura, Jura qui est beaucoup plus connu qu'on ne le croit, pas en tant que département, mais en tant que Massif. Nous avons la chance qu'ils situent le département au milieu du Massif. C'est donc un élément qu'il faut apprécier.

En revanche et c'est dans ce domaine que le travail est à faire, et c'est pour cela qu'on l'a proposé dans la mesure où les offices de tourisme ne sont pas suffisamment soutenus à ce jour par les collectivités territoriales qui devraient les prendre en charge par les Communautés de Communes, une « démarche ombrelle » ; c'est-à-dire que maintenant, le Département du Jura va sur des salons et développe un stand où l'on accueille les Présidents des Communautés de Communes qui nous accompagnent. Cela fait deux fois qu'on le fait et il semble que c'est un succès. Car, justement en se servant du département du Jura, on valorise les territoires. C'est une politique que je suis avec beaucoup d'intérêt et je crois par ailleurs qu'avec la ruralité, il faut être attentif parce que, quelque part, nos administrés sont gentils mais s'ils n'ont pas ce qu'ils veulent, ils vont ailleurs.

Moi, j'étais maire et je me désespérais tous les vendredis après-midis quand je me collais la tête contre la vitre et que je regardais la rue principale de Champagnole qui était déserte. Il n'y avait pas d'hyper, il n'y avait que des supermarchés. C'est pour cela qu'à un moment donné, j'ai pris la décision d'accepter l'arrivée de deux hypermarchés qui ont généré une consommation sur la ville qui a largement augmentée. Je vous donnerai d'ailleurs les chiffres prochainement, car pour cette fiscalité, nous avons les chiffres des uns et des autres. Cette arrivée a donc généré une augmentation de la consommation sur la ville et c'était notre objectif, à savoir fixer la population, avec succès. Car quelque part, on a gagné une population nouvelle qui participe à la vie de la ville, ce qui a contribué à la dynamique du centre-ville.

J'ai reçu récemment une jeune femme et j'en suis malade. Elle a 25 ans, avec un tempérament de feu, elle veut monter un magasin vestimentaire pour hommes et femmes. On ne lui trouve pas de local. Vous vous rendez compte ? C'est aussi ça qui est un peu compliqué aujourd'hui. Car finalement, contrairement aux idées reçues, les commerces du centre-ville sont bien gardés et tout ça, le déclenchement, s'est fait sur le schéma adopté. Je ne pense pas qu'on puisse l'appliquer partout, mais en l'occurrence, la peur de l'hyper nous condamnait. Et à l'époque d'ailleurs, il y avait 11 magasins vides en centre-ville. L'acceptation des deux hypermarchés n'a pas attaqué le commerce. Par contre, il y a un discount qui est mort, mais moi je n'en ai que faire ; on récupère les surfaces et puis on s'adapte d'une manière ou d'une autre. Ce que je veux dire par là, c'est qu'il faut tout tenter.

Sur Dole, il semble y avoir une politique intéressante. Quand vous avez 16 commerces vides en centre-ville, il faut commencer à réagir. Parce qu'il y a des villes sinistrées. Je suis par exemple allé me promener à Romans. Quand je suis arrivé, j'avais un sourire et quand je suis sorti de la ville, j'étais au bord de la dépression! Alors heureusement, il y a encore une pharmacie qui m'a donné le nécessaire pour me ragaillardir. Mais quand vous avez ce niveau, franchement il faut poser des questions et vous ne pouvez pas laisser faire, cela serait assassin. C'est pour ça que les initiatives de Dole comme celle dont m'a parlé Jean-Marie SERMIER, où vous faites — c'est même un peu osé — de la préemption sur les commerces pour les prendre et les redonner vers une activité commerciale en la gardant, c'est aussi ça, assumer sa responsabilité d'élu. Je ne pense pas qu'on puisse le faire partout car chaque lieu est spécifique et attend des réponses adaptées. L'important c'est le résultat et de le partager. C'est aussi pour cela que des CCI départementales, c'est important, car elles permettent d'avoir des lieux où l'on peut échanger, avec des professionnels de qualité avérée et qui sont jurassiens ».

Le Président Jean-Pierre PARIZON remercie le Président Clément PERNOT pour son beau propos final sur le Jura et donne la parole à Monsieur Stéphane CHIPPONI, Secrétaire Général de la Préfecture du Jura.

Monsieur Stéphane CHIPPONI, Secrétaire Général de la Préfecture du Jura, fait l'intervention suivante : « Monsieur le Président, Messieurs les Elus, Mesdames, Messieurs.

Un bonjour rapide pour vous dire que je suis toujours heureux de représenter Monsieur le Préfet du Jura – il était à Paris aujourd'hui et m'a demandé de le représenter et de l'excuser – pour participer à vos travaux.

On a toujours un tour d'horizon extrêmement intéressant à la fois de la situation du Jura au niveau économique, dynamique malgré les bémols que nous évoquions tout à l'heure, de la situation nationale et internationale avec des défis majeurs, je pense au Brexit, au conflit sino-américain. Et nous avons une économie française qui se maintient plutôt bien par rapport à une Allemagne qui est en ralentissement. Je rappelle que l'Allemagne est notre principal partenaire économique et, je parle sous le contrôle du Directeur de la Banque de France, doit faire de l'ordre de 70 % de notre commerce international. Donc forcément, lorsque l'Allemagne tousse, on s'enrhume.

Mais l'économie jurassienne reste dynamique, dynamique au sein de l'ensemble Bourgogne Franche-Comté, ce qui est extrêmement intéressant à la fois dans l'industrie et dans le commerce.

C'était très intéressant aussi – j'étais très heureux – de pouvoir entendre les échanges sur les commerces et commerçants de centres villes. Je souhaiterais quand même préciser qu'avec les fonds, on parlera du FISAC tout à l'heure, mais avec les programmes « Cœur de ville », le programme « Villes moyennes » et avec le programme « Revitalisation des centres-bourgs », on a quand même trois outils qui permettent, adaptés à chacune des villes, d'avoir des programmes à la fois de rénovation et d'adaptation du centre-ville et en même temps, en pieds d'immeubles, de construction de commerces et de maintien de commerces. Donc, ce travail-là il est commun. Il ne doit bien entendu pas être uniquement inné de la part de l'Etat, il implique aussi les collectivités, il implique aussi les commerçants, il implique tout le monde dans un dispositif de travail en commun pour arriver à un résultat qui est la redynamisation de nos centres villes... Cela passe aussi par des managers de centre-ville. Autant d'outils qui sont à la disposition à la fois des unions commerciales, des commerçants, des élus et en même temps de l'Etat et des collectivités pour arriver à un but commun qui est la rénovation des centres villes. Et l'un ne va pas sans l'autre. C'est une ligne de conduite vertueuse dans laquelle nous nous inscrivons, dans laquelle l'Etat est à vos côtés pour arriver à des résultats positifs. Et j'y ajoute les activités déployées, le dynamisme de centres villes à l'image du « Week-end gourmand du chat perché ». Je ne suis pas Sous-Préfet de Dole et je suis très heureux d'être à Lons-le-Saunier, mais c'est vrai que ce « Week-end gourmand du chat perché », je n'ai pour l'instant pas eu l'occasion d'y participer, mais j'aurai peut-être l'occasion de pouvoir le faire avant de partir. Je pense à toutes les activités que nous avons sur le terrain et qui permettent aussi de faire du développement. Je n'oublie pas le développement touristique qui est aussi un atout supplémentaire. Il suffit de voir le nombre de plaques belges, néerlandaises et britanniques, pendant l'été pour comprendre que cela représente aussi des clients pour le commerce et le commerce de proximité également.

Un propos rapide, excusez-moi j'ai sans doute été trop long, mais pour vous dire tout le plaisir que j'ai à nos échanges et vous donner quelques éléments sur nos actions. Et moi, je suis plutôt optimiste pour le Jura et pour que l'on avance tous ensemble ».

Le Président Jean-Pierre PARIZON remercie Monsieur Stéphane CHIPPONI, Secrétaire Général
de la Préfecture du Jura, rappelle la date de la prochaine Assemblée Générale de la CCI du Jura
le lundi 30 mars 2020 et remercie tous les intervenants.
L'ordre du jour étant épuisé, il lève la séance.

Le Président

Les Secrétaires

Jean-Pierre PARIZON

Patrick JANAND / Philippe MANZONI / Florence PUIG

# **ANNEXES**





### **ASSEMBLEE GENERALE DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2019**

### **BUDGET PRIMITIF 2020**

Le projet de Loi de Finances 2020 prévoit une baisse de TFC de 100 M€, soit -15.5 % par rapport à 2019 et inscrit la baisse de taux de TACFE sur les entreprises conduisant à une diminution de 400 M€ d'ici 2022, avec un taux unique national de TACFE fixé par la loi de 0.8 % à compter de 2023.

Pour la CCI Bourgogne Franche-Comté, la baisse représente 4,723 millions d'euros (Ressource Fiscale 2019 : 25 976 K€ - Ressource Fiscale 2020 : 21 253 K€.)

Le Bureau de la CCI Bourgogne Franche-Comté du mercredi 9 octobre 2019 a retenu la ventilation des 21 553 K€ de TFC comme suit, qui a été approuvée par l'Assemblée Générale de la CCI de région le 24 octobre 2019.

	2019	2020	ECART	%
TOTAL A REPARTIR	25 976	21 253	- 4 723	-18,18 %
CCI Bourgogne-Franche-Comté	5 255	5 046	-209	-3,98%
Ressource fiscale à répartir entre CCIT	20 721	16 207	- 4 514	-21,78%
CCI21	4 167	3 122	- 1 045	-25,08%
CCI25	3 009	2 577	- 432	-14,36%
CCI39	1 995	1 725	- 270	-13,53%
CCI58	1 741	1 304	- 437	-25,10%
CCI70	1 611	1 334	- 277	-17,19%
CCI71	4 274	3 098	- 1 176	-27,52%
CCI89	2 698	2 106	- 592	-21,94%
CCI90	1 227	942	- 285	-23,23%

Pour la CCI du Jura, compte tenu des éléments évoqués ci-dessus, le montant de ressource fiscale pour 2020 est en baisse de 270 K€ soit −13.53 % par rapport à la TFC 2019.

Malgré les économies envisagées et les efforts pour augmenter les produits d'exploitation, le projet de budget 2020 fait apparaître un déficit budgétaire de - 184 386€ avec un résultat comptable négatif de - 216 343 € et une capacité d'autofinancement également négative de - 124 243€.

Ce projet de budget 2020 se présente de la manière suivante :

### **BUDGET PRIMITIF 2020**

	EXECUTE 2018	PRIMITIF 2019	PRIMITIF 2020	Différence
Ressource Fiscale	2 154 282,00	1 995 000	1 725 000	- 270 000
Chiffre d'affaires	389 280,33	446 400	431 200	<b>15 200</b>
Subventions	160 386,72	105 125	156 000	50 875
Reprise provisions	40 114,72	4 700	39 900	35 200
Autres produits	404 446,02	369 240	378 240	9 000
Contributions reçues des services	se	-	ಿಕ	-
PRODUITS D'EXPLOITATION	3 148 509,79	2 920 465,00	2 730 340,00	- 190 125
PRODUITS FINANCIERS	9 025,41	8 000,00	8 000,00	*
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 096,23	741	<u> </u>	E4
TOTAL DES PRODUITS	3 159 631,43	2 928 465,00	2 738 340,00	- 205 125
Achats et charges externes	519 827,26	572 950	544 200	- 28 750
Personnels mis à disposition	2 266 442,65	2 244 792		99 209
dont personnels mis à disposition EMC	357 234,90	345 600	354 240	8 640
Impôts et taxes	56 182,15	32 300	32 300	-
Salaires et charges	56 297,16	55 600	53 600	2 000
Dotation aux amortissements et provisions	180 329,34	135 000	132 000	3 000
Autres charges	78 309,90	90 000	45 000	- 45 000
Contribution versée aux services	( <b>a</b> )	2	₹	3
CHARGE D'EXPLOITATION	3 157 388,46	3 130 642	2 952 683	- 177 959
CHARGES FINANCIERES	24 500,00	(#)	+	=
CHARGES EXCEPTIONNELLES	123 070,91	120	2	973
IMPOTS SUR LES SOCIETES	19 134,00	2 000	2 000	
TOTAL DES CHARGES	3 324 093,37	3 132 642	2 954 683	- 177 959
			23	
RESULTAT COMPTABLE	- 165 286,94	- 204 177	- 216 343	- 12 166
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	- 21 861,61	73 877	- 124 243	- 50 366
[	47,000,00	22.000	17.000	
Investissements	17 009,38	20 000	15 000	
Remboursement des emprunts	45 143,00	43 207	45 143	1 936
Opérations entre services		]		
Autres emplois TOTAL DES EMPLOIS	62 152 20	63 207	60.142	3.064
TOTAL DES EMPLOIS	62 152,38	63 207	60 143	3 064
Cessions/Diminutions d'actifs immobilisés	3 210,71	ω.	( <del>=</del> )	獲
Subvention d'équipements perçues	340	*	(=)	72
Emprunt contracté	( <del>e</del> )	-	:#S	(¥)
Opérations entre services	( <del>≡</del> )	*	3 <b>≠</b> 0	8 <b>4</b>
Autres ressources	128 264,00	*	79.	N <b>2</b> 1
TOTAL DES RESSOURCES	131 474,71		).8;	
RESULTAT BUDGETAIRE	44 250,01	- 137 084,00	- 184 386,00	- 47 302
FOND DE ROULEMENT	1 667 489,00	1 421 585,46	1 237 199,46	- 184 386
				77880 ABEA

Evolution fonds de roulement	44 250,01	-245 903,54	-184 386,00	- 61 517,54			
Evolution besoin de fonds de roulement	-348 677,58		(6)	0,00			
Evolution de la trésorerie	392 927,59	-245 903.54	-184 386,00	-61 517,54			
Total	44 250,01	-245 903.54	-184 386,00	-61 517,54			
	•						
Immobilisations	2 311 003,30	2 213 908,97	2 096 908,97	117 000,00			
Placements et liquidités	2 001 360,40	1 357 643,81	1 572 078,40	-214 434,59			
Autres éléments d'actif	391 031,24	864 902,64	171 023,14	693 879,50			
TOTAL ACTIF	4 703 394,94	4 436 455,42	3 840 010,51	596 444,91			
Fonds propres	3 229 135,66	3 064 673,72	2 860 496,72	204 177,00			
Résultat de l'exercice	-164 461,94	-204 177,00	-216 343,00	12 166,00			
Subventions d'investissement	121	:#:	:::	0,00			
Provisions	:	>=		0,00			
Dettes financières (emprunts)	)=·	:=:	3#4	0,00			
Autres dettes (solde concession	350 047,71	350 047,71	350 047,71	0,00			
aéroportuaire)	·	·	·	-			
Dettes sociales CCIR	515 210,00	345 675,00	300 532,00	45 143,00			
autres éléments passif	773 463,51	880 235,99	545 271,08	334 957,91			
TOTAL PASSIF	4 703 394,94	4 436 455,42	3 840 010,51	596 444,91			

### **LES FAITS MARQUANTS**

### A-Les effectifs

	EXECUTE 2018	PRIMITIF 2019	PRIMITIF 2020
ETP	34,00	34,44	30,73
dont personnel mis à disposition de l'EMC	5,76	5,86	5,76
Masse salariale Totale	2 266 K€	2 245 K€	2 145 K€

1 démission sur 2019 ; 2 départs en retraite sur 2020 Le service comptabilité soit 1,26 ETP pris en charge par la CCIR

### B - Ressource Fiscale

en K€	EXECUTE 2018	PRIMITIF 2019	PRIMITIF 2020
Ressource Fiscale	2 154	1 995	1 725
variation / BE 2018			-19.92%
variation / BP 2019			-13.53%

### C- Chiffre d'affaires

- Chillie d allones	EXECUTE 2018	PRIMITIF 2019	PRIMITIF 2020	% P19/P20
Espace Entreprendre	81 518,00	91 900,00	92 000,00	100%
Industrie	21 470,00	51 400,00	130 000,00	253%
DDEEC	19 013,00	18 600,00	20 200,00	109%
Apprentissage	24 225,00	26 000,00	0,00	0%
AGEFICE	8 250,00	8 500,00	9 000,00	106%
Emplois - RH	805,00	20 000,00	20 000,00	100%
Formalités internationales	110 409,27	110 000,00	110 000,00	100%
Prestations SAS	69 574,00	70 000,00	0,00	0%
Locations	54 016,06	50 000,00	50 000,00	100%
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	389 280,33	446 400,00	431 200,00	-3%
VARIATION		57 19,67	- 15 200,00	
%		115%	-3 %	*

Un CA en baisse en raison de la modification du périmètre : -70 000 € SEADJ, - 26 000 € contrats d'apprentissage : en neutralisant ces deux postes, le CA progresse de 18 % par rapport à 2019.

### **D-Subventions**

Judychicions				
	EXECUTE 2018	PRIMITIF 2019	PRIMITIF 2020	% P19/P20
Espace Entreprendre	21 741,69	0,00	32 000,00	
Industrie	11 291,00	44 425,00	74 000,00	167%
DDEEC	2 000,00	0,00	0,00	0%
Emplois - RH	110 077,03	50 000,00	50 000,00	0%
Contrats d'apprentissage	15 277,00	10 700,00	0,00	0%
TOTAL SUBVENTIONS	160 386,72	105 125,00	156 000,00	148%
VARIATION		-55 261,72	50 875,00	
%		-34%	148%	

C -Part de la Ressource Fiscale sur l'ensemble des produits

%	EXECUTE 2018	PRIMITIF 2019	PRIMITIF 2020
	68,42%	68,31%	63,53%

### D -Fond de roulement

en K€	EXECUTE 2018	PRIMITIF 2019	PRIMITIF 2020
Fond de roulement	1 667	1 421	1 237
En jours	183	154	148

## \*\*\*\*\* PROJET DE DELIBERATION

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura, réunie en Assemblée Générale ce jour, après avoir entendu le rapport qui précède et en avoir délibéré :

VU: - l'accord du Bureau,

- l'accord de la Commission des Finances,

Approuve le budget primitif 2020 qui lui est présenté.

\*\*\*\*\*



### **ASSEMBLEE GENERALE DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2019**

### TARIFICATION DES FORMALITES A L'INTERNATIONAL AU 1er JANVIER 2020

Conformément aux articles 4.7.1 & 4.7.2 du règlement intérieur de la CCI du Jura, il est proposé de modifier la grille tarifaire approuvée par l'Assemblée Générale du 1<sup>ER</sup> Avril 2019, concernant la tarification des prestations CCI International pour la Bourgogne Franche-Comté (voir nouvelle grille ci-jointe).

Les autres tarifs de la grille figurant en annexe restent inchangés.

Cette actualisation fera l'objet d'une publication sur le site internet de la CCI du Jura après son approbation par l'Assemblée Générale du 28 novembre 2019.

\*\*\*\*\*

### **PROJET DE DELIBERATION**

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura, réunie en Assemblée Générale ce jour, après avoir entendu le rapport qui précède et en avoir délibéré :

Approuve la tarification des prestations CCI International qui lui est présentée.

\*\*\*\*\*





### ASSEMBLEE GENERALE DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2019 TARIFICATION DES PRESTATIONS DE LA CCI DU JURA

### **CONSEIL INDIVIDUEL EN ENTREPRISE**

<u>Dénomination</u>	Tarif de la prestation
Prestations de conseil individuel en entreprise	75 € HT / heure 600 € HT / jour

### **CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES**

1) Tarifs relatifs aux Formalités d'entreprises (tant pour les Entreprises Individuelles que pour les Sociétés) :

	Mandataire	Déclarant direct
Immatriculation	70 € TTC	70 € TTC
Modification	70 € TTC	70 € TTC
Radiation (clôture liquidation société)	0 € TTC	20 € TTC

2) Tarifs relatifs à la délivrance (ou le renouvellement) des cartes des professions immobilières (y compris le récépissé de déclaration préalable d'activité et l'attestation des négociateurs) :

	Mandataire	Déclarant direct
Délivrance initiale de la carte professionnelle (et renouvellement)	120 € TTC	120 € TTC
Modification	120 € TTC	120 € TTC
Délivrance d'un récépissé de déclaration préalable d'activité (Etablissement Secondaire)	80 € TTC	80 €TTC
Demande initiale d'attestation de collaborateur (et modification)	50 € TTC	50 € TTC

### 3) Tarifs relatifs à la délivrance (ou le renouvellement) des cartes de commerçants ambulants :

	Mandataire	Déclarant direct
Délivrance initiale de la carte de Commerçant ambulant (et renouvellement)	30 € TTC	30 € TTC

<u>Important!</u>: Prestations du CFE non assujetties à la TVA - article 256 B du Code Général des Impôts.

### **APPRENTISSAGE**

<u>Dénomination</u>	Tarif de la prestation
Formalités contacts d'apprentissage	70 € TTC / contrat 35 € TTC / modification
Convention stage découverte	35 € TTC / convention

### **POLE FORMALITES INTERNATIONALES**

CERTIFICATS D'ORIGINE – VISAS- LEGALISATIONS - ATTESTATIONS D'EXISTENCE ET ATTESTATION CE	PU NET* €	PU HT €	PU TTC TVA 20% incluse €
1 - <u>Service en ligne sur GEFI</u> : www.formalites-export.com			
Prise en charge par dossier		9,17	11,00
Visa Webcor du certificat d'origine papier (1 original et 2 copies) ou format dématérialisé (E-CO)	11,00		
Visa Webcor du certificat d'origine exemplaire supplémentaire	11,00		
Feuillets certificat d'origine (1 original et 2 copies)		2,50	3,00
Feuillet supplémentaire		0,83	1,00
Visa et légalisation Webcor (facture, liste de colisage, certification matérielle de signature sur document commercial)	11,00		
Impression de l'ATR et/ou EUR1 liée à une demande de CO		2,50	3,00
Impression de l'EUR1 seul (coût de la prise en charge inclus)		11,67	14,00
Frais d'envoi		coût réel	
2 – <u>Service visa au guichet</u> : Rédaction et impression du certificat d'origine par vos soins Envoi des documents par courrier ou visite à la CCI Jura (Lons-le-Saunier)			
Visa certificat d'origine papier (1 original et 2 copies)	17,00		
Feuillets certificat d'origine (1 original, 3 copies et 1 demande de délivrance)		5,00	6,00
Visa et légalisation (facture, liste de colisage, certification matérielle de signature sur document commercial)	17,00		
Attestation d'existence	138,00		
Attestation communautaire	138,00		
Frais d'envoi		coût réel	

3 - Pack prestation service + :			
Rédaction et visa du certificat d'origine par la CCI avec :			
- vérification de la concordance des informations sur tous les documents			
- vérification d'éventuelles mentions absentes mais néanmoins obligatoires sur la facture commerciale			
par rapport à la réglementation française et la réglementation du pays étranger - vérification de la conformité des documents avec le contenu du crédit documentaire (s'il y en a un)			
Certificat d'origine		30,00	36,00
Certificat d'origine établi suivant crédit documentaire		35,00	42,00
Visa et légalisation (facture, liste de colisage, certification matérielle de	11.00		
signature sur document commercial)	11,00		
Impression de l'ATR et/ou EUR1 liée à une demande de CO		2,50	3,00
Rédaction et impression de l'EUR1 seul		15,00	18,00
Frais d'envoi		coût réel	
Photocopie noir & blanc		0,10	0,12
Photocopie couleur		0,25	0,30
Dépôt de spécimen de signature	GRATUIT		

<sup>\*</sup> nets / exonération de TVA articles 261c et 256b / Code Général des Impôts

CARNETS ATA	PU NET* €	PU HT €	PU TTC TVA 20% incluse €
1 - Service en ligne sur GEFI – www.formalites-export.com			
Forfait carnet ATA 1 voyage (prestation CCI + imprimés + prise en charge)		55,00	66,00
Forfait imprimés par voyage supplémentaire		12,50	15,00
Redevance:			
CIG (Chaîne Internationale de Garantie)	26,00		
Prime de cautionnement (variable selon la valeur des marchandises) :			
Jusqu'à 11 000 €	70,00		
de 11 001 à 20 000 €	115,00		
de 20 001 à 30 000 €	155,00		
de 30 001 à 50 000 €	210,00		
de 50 001 à 75 000 €	300,00		
de 75 001 à 100 000 €	400,00		
de 100 001 à 150 000 €	500,00		
de 150 001 à 200 000 €	650,00		
de 200 001 à 300 000 €	850,00		
de 300 001 à 400 000 €	1200,00		
de 400 001 à 500 000 €	1500,00		
au-delà de 500 000 €	Nous consulter		
Visa par voyage	25,00		
Forfait express (sous 24 h)		33,33	40,00
Frais d'envoi		coût réel	
Prestation de rédaction par la CCI sur GEFI – Coût supplémentaire :		P	
1 - Rédaction 1 à 2 voyages		85,00	102,00
2 - Rédaction 3 à 5 voyages		110,00	132,00
3 - Rédaction 6 à 8 voyages		135,00	162,00

2 - Frais de gestion des litiges		
Frais de procédure simple	130,00	156,00
Frais de procédure intermédiaire	185,00	222,00
Frais de procédure majorés	218,00	261,60
- Droits et taxes dus au pays d'admission temporaire	coût réel	
- Taxes de régularisation	coût réel	

<sup>\*</sup> nets / exonération de TVA articles 261c et 256b / Code Général des Impôts

IMPRIMES DOUANIERS	PU HT €	PU TTC TVA 20% incluse €	
BORDEREAU DE SECOURS PABLO	2,42	2,90	
CERTIFICAT EUR. 1	1,00	1,20	
CERTIFICAT EUR MED	1,00	1,20	
CERTIFICAT A.TR	1,00	1,20	
DAU E (1.2.3.) ou (ft 1.2.3.9+1sup)	1,70	2,04	
DAU I (6.7.8)	1,50	1,80	
AUTRE IMPRIME DOUANIER	Nous consulter		
FRAIS D'ENVOI	coût réel		

### PLATEFORME RH JURA

<u>Dénomination</u>	Tarif de la prestation	
Club avec RRH d'entreprises	gratuit	
Appui individuel à l'embauche	205 € HT	
Forum découverte annuel (en ateliers)	gratuit	
Aide au recrutement	325 € HT	
Emploi partagé	sur mesure	
Jura 2 Emplois	325 € HT	
Conseil en RH	88 € HT/heure	
Diagnostic RH	1470 € HT	
Accompagner les changements dans l'entreprise	980 € HT/jour	
Coaching individuel	270 € HT/séance	
Coaching d'équipe	sur mesure	

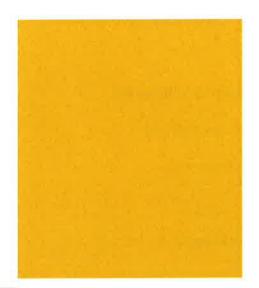
Sortir des conflits	3 prestations : 168 € HT/420 € HT/168 € HT	
	1200 € HT la journée	
Journées spéciales cohésion d'équipes	1200 € HT la journée	
Atelier en entreprise	510 € HT/atelier	
Risques professionnels et rédaction DUER	sur mesure	
Managers	2500 € HT/stagiaire	
Vous prendrez bien un peu de recul	1200 € HT/stagiaire	
Les bases de la communication	1500 € HT/stagiaire entreprise (600 € HT individuel)	
Développement personnel	1200 € HT	

Ces tarifications ont été approuvées par l'Assemblée Générale du 28 novembre 2019.

\*\*\*\*\*







### Actualités de la Direction Générale des Finances Publiques



### Cotisation foncière des entreprises (CFE)

Près d'1,2 million d'établissements (soit 1/4 des établissements assujettis à la CFE) seront exonérés de CFE en 2019

L'exonération concerne les redevables avec CA ou recettes < 5 000 € sans local professionnel (ou local à valeur locative peu élevée).

Le montant moyen de cette exonération est de 170 €.

Le montant total économisé par l'ensemble de ces entreprises s'élève à 200 millions d'euros.

Pour les autres : date limite de paiement au 16 décembre pour celles qui ont opté pour un paiement direct en ligne.

### Facturation électronique CHORUS PRO

Obligatoire pour toutes les entreprises (en 2019 : obligation étendue aux PME puis en 2020, obligation s'applique aux TPE de moins de 10 salariés)

Les entreprises doivent créer un compte sur la plateforme gratuite Chorus Pro qui permet

- dépôt ou saisie d'une facture
- suivi du traitement de ses factures
- ajout de pièces complémentaires nécessaires au traitement de sa facture

### Avantages de la facturation électronique

- trésorerie (diminution du coût de traitement et suivi des factures)
- productivité (diminution des délais de traitement par facture)
- temps (diminution du délai de transmission des factures)
- sécurité (archivage, norme de la facture) ;
- protection de l'environnement (diminution de l'empreinte carbone)

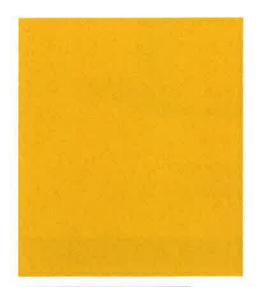
### Unification des réseaux du recouvrement

- Unification au sein de chaque sphère pour polariser le social autour de l'ACOSS et le fiscal autour de la DGFIP
- Développement de synergies entre les deux sphères : mise en place d'un portail informatique commun
- Des «transferts» de compétences de la DGDDI vers la DGFIP pour 36 milliards d'euros de taxes :

boissons non alcooliques, TGAP, TVA pétrole entre 2019 à 2021 selon les produits.

les autres transferts s'étaleraient jusqu'en 2024



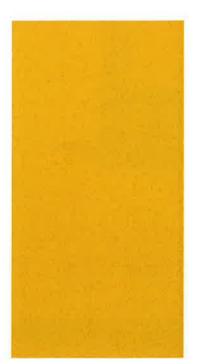


### Données économiques du Jura issues de l'exploitation des déclarations de TVA

Arrêtées au 31 octobre 2019





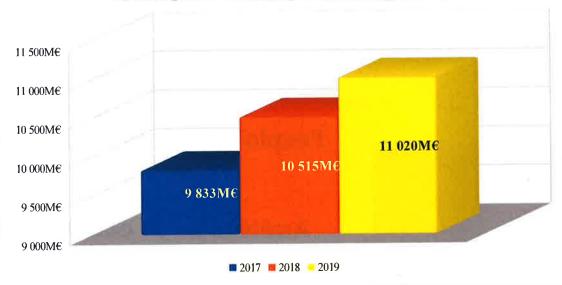


### 1. Données départementales

Incluant les très grandes entreprises gérées au niveau national

### Chiffre d'affaires

CA - Département du Jura (en année glissante)



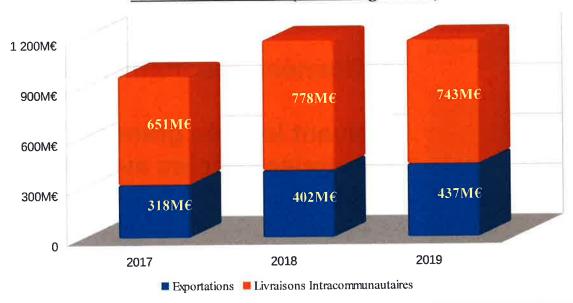
Hausse de +4,80% par rapport à la même période de 2018. Sur 3 derniers mois +6,63% par rapport à la même période de 2018.

Données économiques du Jura - 27/11/19

١.

### Commerce extérieur

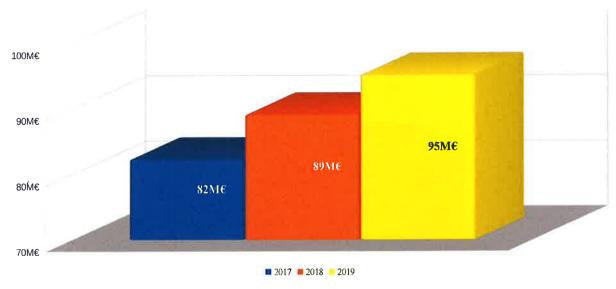
### Commerce extérieur (en année glissante)



Baisse de - 0,07% par rapport à la même période de 2018. Sur les 3 derniers mois : + 0,56 % par rapport à la même période de 2018.

### TVA sur immobilisations (investissement)





TVA sur immo en hausse de + 6,80% par rapport à la même période de 2018. Sur les 3 derniers mois, hausse de + 16,06% par rapport à même période de 2018.

Données économiques du Jura - 27/11/19

9







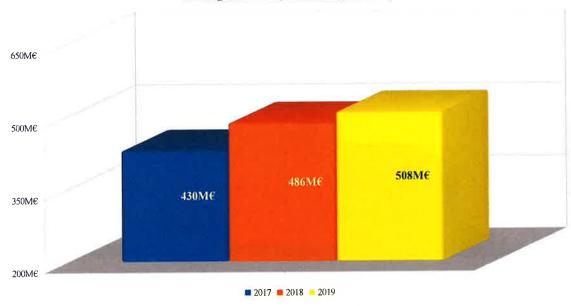


### 2. Données départementales par secteur d'activité

Incluant les très grandes entreprises gérées au niveau national

### Chiffre d'affaires - Secteur Agriculture

### CA Agriculture (en année glissante)



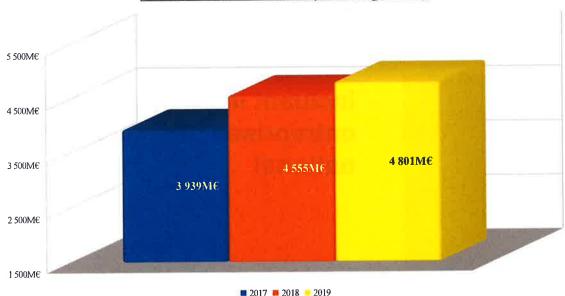
Hausse de **+ 4,59** % par rapport à la même période de 2018. Sur les 3 derniers mois : hausse de **+ 1,40**% par rapport à même période 2018.

Données économiques du Jura - 27/11/19

1

### Chiffre d'affaires - Secteur Industrie manufacturière

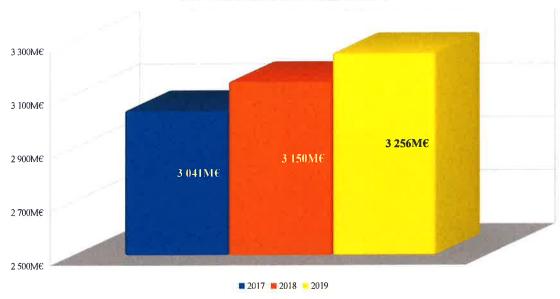
### CA Industrie manufacturière (en année glissante)



Hausse de **+5,40** % par rapport à la même période de 2018. Sur 3 derniers mois : hausse de **+ 8,66** % par rapport à même période de 2018.

### Chiffre d'affaires - Secteur Commerce

### CA Commerce (en année glissante)



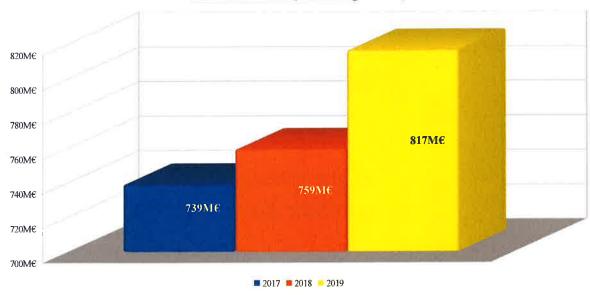
Hausse de **+3,39** % par rapport à la même période de 2018. Sur 3 derniers mois : hausse de **+3,36**% par rapport à la même période de 2018

Données économiques du Jura - 27/11/19

13

### Chiffre d'affaires - Secteur Construction

### CA Construction (en année glissante)



Hausse de **+7,52** % par rapport à la même période de 2018. Sur 3 derniers mois : hausse de **+7,18**% par rapport à la même période de 2018.

### Chiffre d'affaires - Secteur Hébergement et restauration



Hausse de +1,57% par rapport à la même période de 2018. Sur 3 derniers mois, hausse de +1,88% par rapport à la même période de 2018

Données économiques du Jura - 27/11/19

15



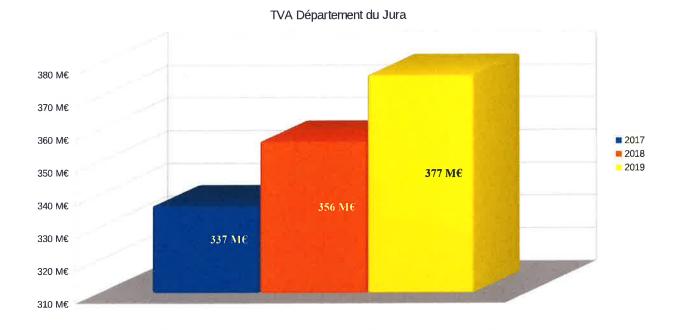




# 3. Données économiques par secteur géographique

Hors très grandes entreprises gérées au niveau national

### Recettes TVA encaissées par les 3 SIE du Jura

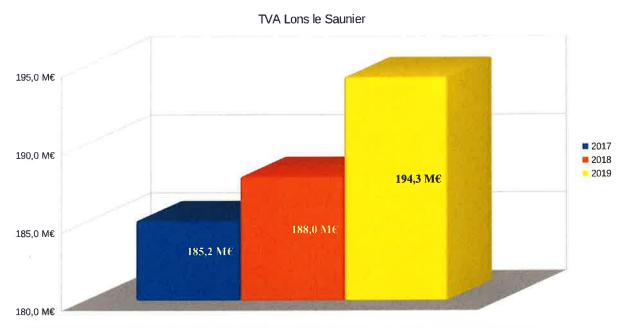


Sur la période glissante de 12 derniers mois : en hausse de **+5,69%** par rapport à la même période de 2018.

Données économiques du Jura - 27/11/19

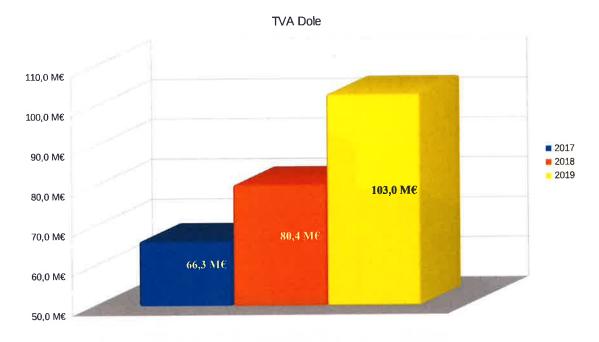
17

### Recettes TVA encaissées par le SIE de Lons-le-Saunier



Sur la période glissante de 12 derniers mois : hausse de +3,39 % par rapport à la même période de 2018.

### Recettes TVA encaissées par le SIE de Dole

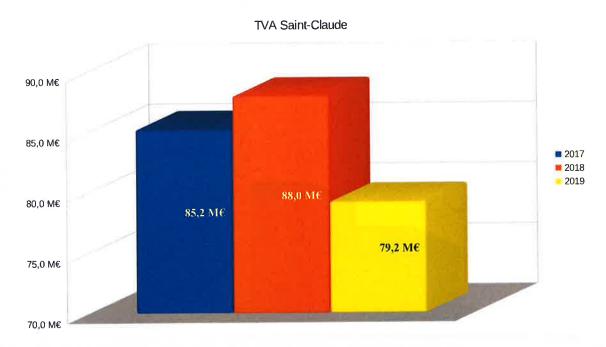


Sur la période glissante de 12 derniers mois : hausse de **+28,13%** par rapport à la même période de 2018.

Données économiques du Jura - 27/11/19

19

### Recettes TVA encaissées par le SIE de Saint-Claude



Sur la période glissante de 12 derniers mois : baisse de **-9,94**% par rapport à la même période de 2018.



# TENDANCES MACRO-ÉCONOMIQUES INTERNATIONALES QUELS ENJEUX DANS UN ENVIRONNEMENT DE TAUX BAS ? ECONOMIE DU JURA



DENIS PRAT DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DU JURA

28 NOVEMBRE 2019 - CHAMBRE DE COMMERCE ET D' INDUSTRIE DU JURA

### CONJONCTURE MONDIALE ET POLITIQUE MONÉTAIRE

Economie mondiale: ralentissement plus fort et plus long qu'attendu

- > anticipations de marchés taux d'intérêt directeurs BCE
- Pas de début de normalisation anticipée avant fin 2021
- Zone euro : marge de manœuvre pour la **politique budgétaire** déficit d'investissement plutôt que d'épargne
- Projection de croissance et d'inflation
- sujette à des aléas importants et négatifs sur le plan extérieur,
- en particulier : incertitudes sur le calendrier et les modalités du Brexit :

Dans l'attente des résultats des élections législatives du 12 décembre, le scénario extrême de la Banque d'Angleterre ("no deal, no transition") reste possible

Le PIB britannique serait réduit de 5,5% au creux du cycle et de 9% à horizon 2024, par rapport à un scénario préreferendum



### **MONTÉE DU PROTECTIONNISME:**

### ÉVALUATION DE L'IMPACT D'UNE HAUSSE GÉNÉRALISÉE ET PERMANENTE DES DROITS DE DOUANE

### > Effets directs:

A court terme, hausse des coûts de production, hausse des prix de consommation, baisse consommation, baisse de l'investissement

Baisse des exports en raison des rétorsions et éventuelle appréciation du change

-1,1% du PIB mondial après 3 ans

### > Effets indirects:

Hausse du coût de financement du capital lié au durcissement des conditions financières (-0,3%/-0,5% après 3 ans)

Baisse de l'investissement lié à une baisse de confiance des entrepreneurs (-0,2%/-0,4% après 3 ans)

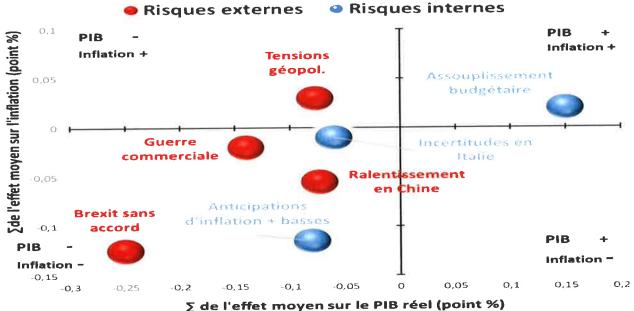
Baisse de productivité en raison des effets de sélection des firmes (survie d'entreprises peu productives dans un environnement moins concurrentiel (-0,5% après 3 ans)

Au total, -2,0%/-2,5% du PIB mondial après 3 ans

BANQUE DE FRANCE



### **BALANCE DES RISQUES EN ZONE EURO**



BANQU\_\_\_\_\_EUKONYSTEM



### **EN BOURGOGNE FRANCHE COMTE**



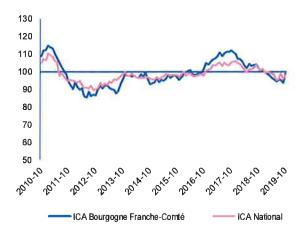


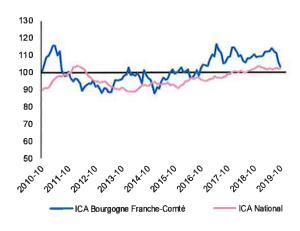
# INDICATEURS DU CLIMAT DES AFFAIRES BOURGOGNE FRANCHE COMTE

OCTOBRE 2019

### Industrie

### Services Marchands





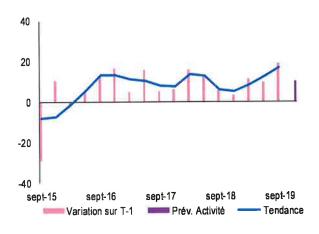


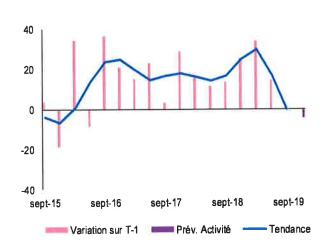
### **BOURGOGNE FRANCHE COMTE - BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

### ACTIVITÉ PASSÉE ET PRÉVISIONS (EN SOLDE D'OPINIONS CVS)

Bâtiment (gros œuvre et second œuvre)

### Travaux publics

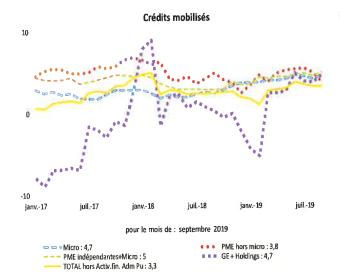


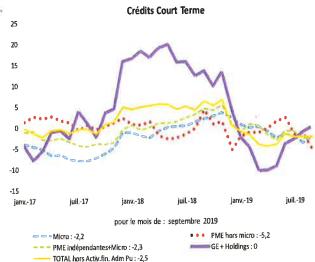


BANQUE DE FRANCE COMPANIENT



### LE FINANCEMENT BANCAIRE DES ENTREPRISES **BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ**

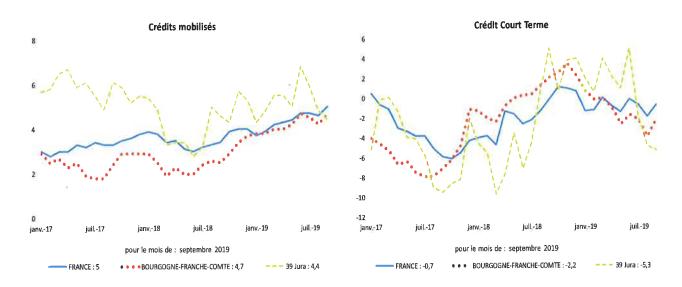




BANQUE DE PRANCE



# BOURGOGNE FRANCHE COMTE - JURA FINANCEMENT BANCAIRE DES ENTREPRISES — MICRO ENTREPRISES



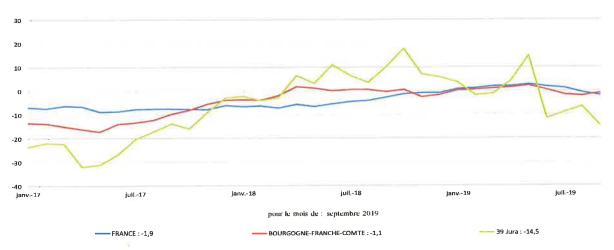
BANQUE DE FRANCE

COROSYSTEME



### BOURGOGNE FRANCHE COMTE – JURA DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES

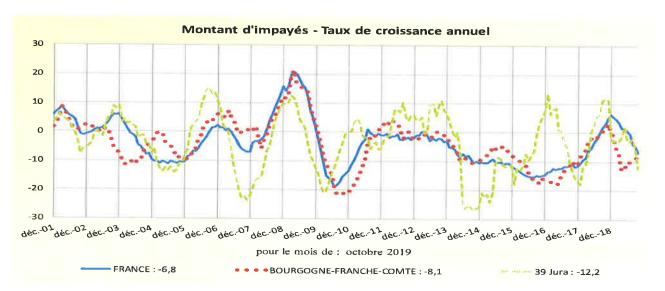




BANQUE DE FRANCE



## BOURGOGNE FRANCHE COMTE – JURA INCIDENTS DE PAIEMENT

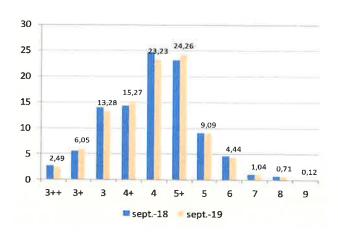


BANQUE DE FRANCE

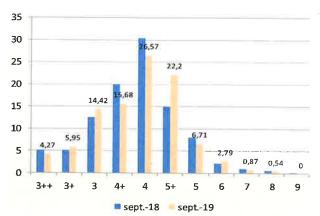


### RÉPARTITION EN % DES ENCOURS DE CRÉDITS MOBILISÉS PAR LES PME (HORS EI) PAR CLASSE DE RISQUE

### BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE



### 39 Jura



BANQUE DE FRANCE



### POLITIQUE MONETAIRE ET TAUX D'INTÉRÊTS

### Quels enjeux dans un environnement de taux bas?





### TAUX D'INTÉRÊT RÉELS : PROCHES DE LEURS PLUS BAS NIVEAUX HISTORIQUES AU NIVEAU MONDIAL

### Taux d'intérêt réels à long terme mondiaux (1870-2016)



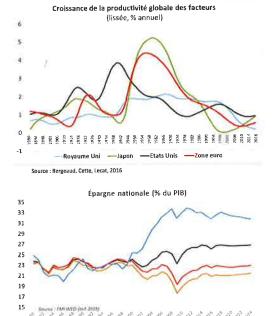
Source: Borio, Disyatat, Jusellus et Rungcharoenkitkul (2017)





### LE DÉCLIN DES TAUX D'INTÉRÊT RÉELS : DES CAUSES STRUCTURELLES DE LONG TERME

- Ralentissement du taux de croissance tendancielle du PIB
  - population active
  - productivité
- Offre accrue d'épargne (à taux d'intérêt donnée)
  - Allongement durée de vie à la retraite
  - Hausse des inégalités
  - Économies émergentes
- Moindre demande d'investissement (à taux d'intérêt donné)
  - Déclin du prix relatif des biens d'investissement
  - Économie immatérielle
  - Hausse de la concentration dans certains secteurs



—Pavs développés

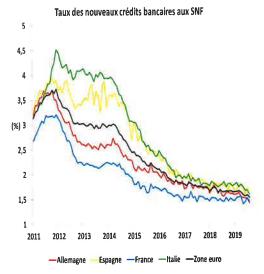
-Pays en développement

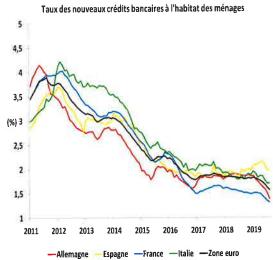
BANQUE DE FRANCE



# QUELLE TRANSMISSION VIA LE CRÉDIT BANCAIRE ? (1/2) BAISSE DES TAUX DES CRÉDITS À DES NIVEAUX HISTORIQUEMENT BAS

---G7



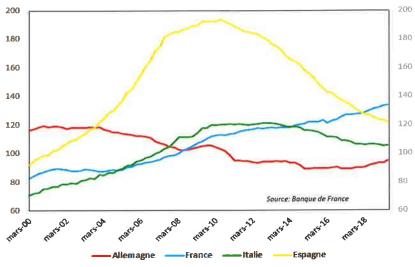




### **IMPACT SUR LES ENTREPRISES**

DETTE DES ENTREPRISES: POURSUITE DE LA HAUSSE EN FRANCE, CONTRAIREMENT AU RESTE DE LA ZONE EURO



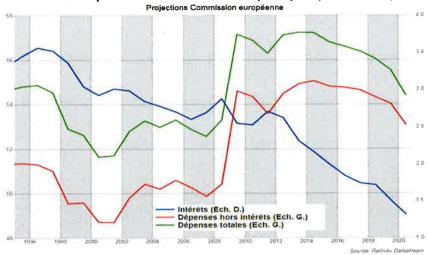


BANQUE DE FRANCE

17

IMPACT SUR LES FINANCES PUBLIQUES LA BAISSE DE LA CHARGE D'INTÉRÊTS CONTRIBUE POUR UNE BONNE PART A LA RÉDUCTION DES DÉPENSES PUBLIQUES...

### France: dépenses des administrations publiques (en % du PIB)



BANQUE DE FRANCE TUROSYSTEM



### **CONCLUSIONS**

- les taux d'intérêt vont probablement rester bas pendant longtemps
- La politique monétaire ne peut pas demeurer le seul instrument de politique macroéconomique







### **CONCLUSIONS**

- Les politiques structurelles et budgétaires doivent jouer un rôle plus important
- > Exploiter les marges de manœuvre budgétaires là où elles existent
- > Choisir des dépenses de qualité, à commencer par l'investissement
- > Une Union pour l'épargne et l'investissement durable
- proposer de nouveaux produits d'épargne
- mettre en place l'Union bancaire et l'Union des marchés de capitaux

### SITUATION DU COMMERCE DANS LE JURA



Assemblée Générale CCIT du Jura du 28 novembre 2019

### Table ronde: intervenants

Philippe DRHOUIN, Vice président « Commerce » de la CCI du Jura

Michel DRONIER, Président de la Fédération Jura commerces

Jaques PECHINOT, Vice Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole

Véronique BEAUD, Présidente Office de Tourisme, Commerce et Artisanat Haut Jura Saint Claude



# Quelques tendances observées au niveau national

(source : étude Banque des Territoires 2019)



Assemblée Générale CCIT du Jura du 28 novembre 2019

# Les mutations du commerce de centre ville

- Le taux de vacance commerciale est croissant et atteint 13% sur les villes moyennes.
- Les centres villes perdent en attractivité : en zone rurale – de 60 % des habitants y viennent au moins une fois par semaine.
- L'emploi salarié dans le commerce de centre ville a baissé de 7% sur 10 ans.



### Un centre ville moins central

- Les centres ville doivent rester un lieu d'emploi et d'échanges face au développement de la périphérie.
- Ils doivent proposer un habitat adapté aux nouveaux parcours résidentiels (25 à 30 % de logements vacants en centre ville).
- Ils doivent rester un attachement, un point de repère, une fierté (culture, patrimoine...)
- Ils doivent répondre aux besoins non marchands des habitants (praticiens médicaux, services publics...)



Assemblée Générale CCIT du Jura du 28 novembre 2019

# Une offre supérieure à la demande qui exige de nouvelles stratégie de conquête de clientèle

- Un découplage entre croissance des surfaces commerciales et croissance de la population dans un rapport de 1 à 5.
- Le développement de la consommation sur circuits bis c'est-à-dire « hors magasin » avec la vente à distance, le marché de l'occasion...
- Une explosion de la consommation en commerce digital à une période où la production de m<sup>2</sup> commerciaux n'a jamais été aussi forte.



# La typologie des commerces évolue avec une faible dynamique collective

- Des commerçants plus souvent locataires que propriétaires.
- Une part importante des commerçants est « sous enseigne » tous secteurs confondus (25% en moyenne).
- Un certain vieillissement des commerçants moins tournés vers le numérique et l'innovation.



Assemblée Générale CCIT du Jura du 28 novembre 2019

# Des nouvelles tendances se dessinent dans le comportement des consommateurs

- Le pouvoir de dire non (au commerce territorial)
- Des modes de consommation nouveaux (livraison à domicile, achats entre 17h et 20h...)
- Notoriété et e-réputation
- Circularité : économie circulaire, recyclage, frugalité...
- Des canaux de distributions multiples
- Nouvelle proximité : ce n'est plus être proche physiquement mais adapté aux nouveaux temps sociaux (horaires d'ouverture).



# Quelques éléments sur le commerce jurassien. CCCI JURA Assemblée Générale CCIT du Jura du 28 novembre 2019

